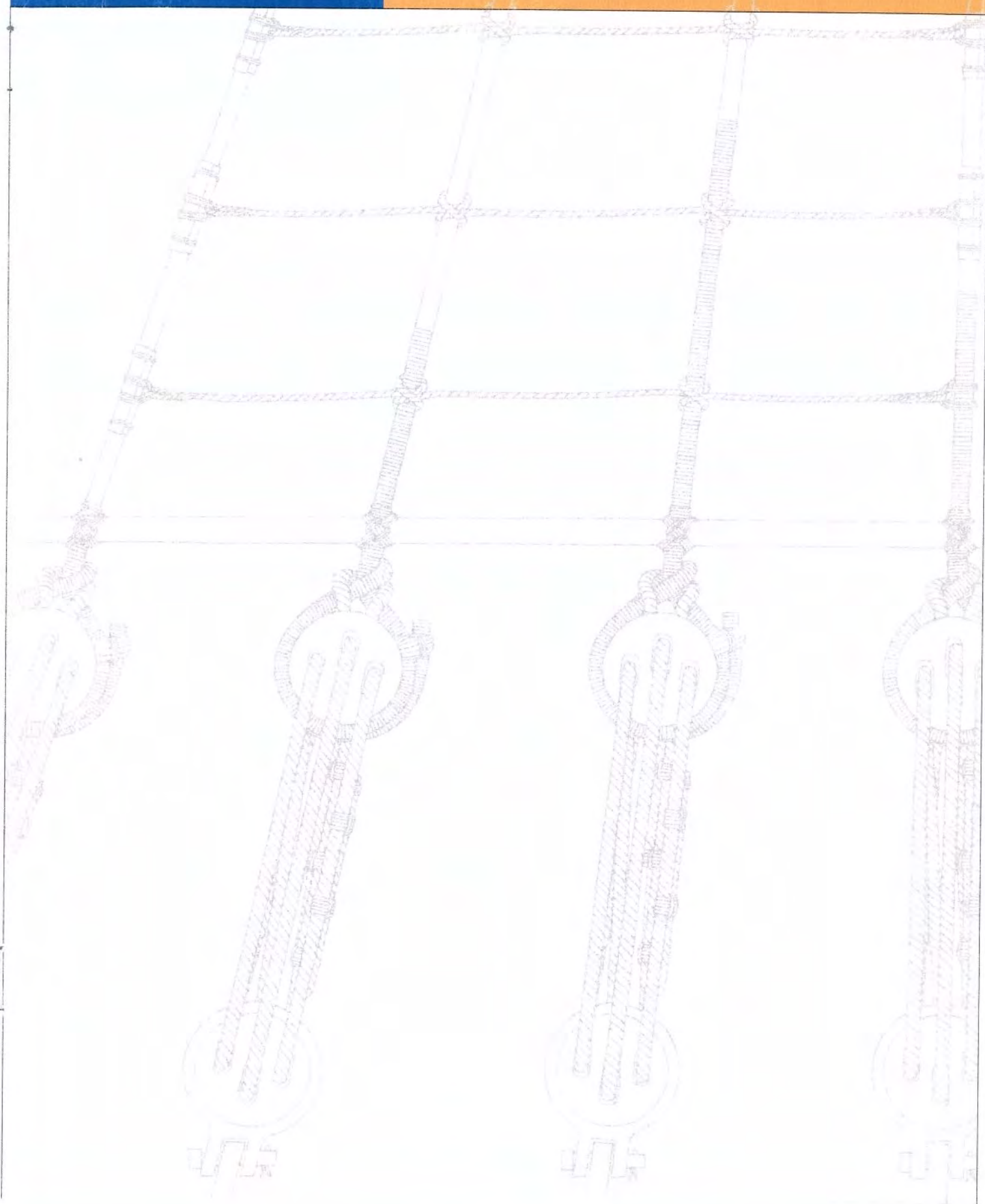




établissement
national des
invalides de
la marine

SECURITE SOCIALE
DES MARINS

Rapport d'activité 2007





RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ENIM POUR 2007

L'année 2007 s'est révélée fertile en événements dont la traduction applicative par l'ENIM devait être immédiate. Ainsi, tous les régimes français de sécurité sociale ont été appelés à mettre en oeuvre de nouvelles réformes touchant le parcours des soins et le niveau des remboursements. Dans le secteur maritime, la survenance d'une crise affectant la pêche a motivé un soutien gouvernemental, notamment exprimé par des exonérations temporaires de contributions et cotisations envers le régime social des marins et l'adoption de mesures plus pérennes. Dans un cas comme dans l'autre, la réactivité de l'ENIM s'imposait alors que les dispositifs à instaurer revêtaient une particulière complexité.

Indépendamment de ces réformes, deux actions d'envergure ont été déployées :

- en remplacement des cartes familiales d'affilié de la Caisse générale de prévoyance, 103 700 cartes individuelles ont été diffusées aux assurés et aux ayants droit âgés de plus de 16 ans et ce, tant dans les départements de métropole et d'outre mer que dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon ;

- au titre de l'information sur les retraites décidée, au plan national, pour les cohortes nées en 1949 et 1957, 7 500 marins ont été renseignés sur leurs droits personnels.

Ces prestations attestent des nouvelles capacités de l'ENIM à développer des partenariats avec les principaux acteurs de la protection sociale. Ainsi, l'envoi des cartes a impliqué le concours de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) dans le cadre d'un contrat d'infogérance. Quant aux diffusions relatives aux pensions, elles ont requis d'étroites coordinations avec les 35 organismes parties au groupement d'intérêt public Info-retraites.

Ces réalisations sont intervenues alors que l'ENIM était, par ailleurs, fortement mobilisé par de vastes et importants chantiers de modernisation qui impactent l'ensemble de ses champs d'intervention et concernent ses 197 031 ressortissants : adossement technique à la CNAM pour les traitements d'assurance maladie, refonte du système des pensions, développement de nouveaux modes de déclaration et de taxation, réforme du système de classement catégoriel des marins, etc.

S'il est escompté de ces projets une optimisation des échanges avec les assurés et les partenaires sociaux, concomitamment la maîtrise des coûts demeure un objectif non moins prioritaire. Dans cette optique, la modicité de la progression des charges de l'Etablissement entre 2006 et 2007 est à noter : + 1,04%. Sur un volume global de dépenses atteignant 1 565,76 M€, l'essentiel apparaît consacré aux prestations de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse, le montant du fonctionnement de l'Etablissement étant accessoire (1,82%).

Un net développement de l'action sanitaire et sociale a enfin été souhaité par les membres du Conseil supérieur de l'ENIM qui ont fait valoir les besoins émergents aussi bien liés à la pauvreté qu'au vieillissement. A l'écoute de ces vœux, le secrétaire d'Etat aux transports a décidé un doublement du concours de l'ENIM pour la quasi-totalité des aides individuelles dès 2008.

Le Directeur de l'ENIM

Michel Le Bolloc'h



SOMMAIRE

PAGES

4	CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENIM
6	DOMAINE JURIDIQUE
9	ACTIVITE DES CENTRES ENIM DE PRESTATIONS MALADIE, PENSIONS, COTISATIONS
14	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
17	CONTROLE MEDICAL
18	INFORMATIQUE
21	COMMUNICATION, DOCUMENTATION
22	LES AGENTS ET LEUR ENVIRONNEMENT
24	COMPTES
26	ANNEXES
27	EFFECTIFS DES MARINS ET DES PENSIONNES
30	REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE MALADIE
31	PENSIONS ET ALLOCATIONS SUR LA CRM ET LA CGP
32	CONTRIBUTIONS DES ARMATEURS, COTISATIONS DES MARINS
33	INDICATEURS D'ACTIVITE DES CENTRES
34	PRINCIPALES PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
35	INDICATEURS D'ACTIVITE DU CONTROLE MEDICAL
37	EFFECTIFS ET FORMATIONS DU PERSONNEL
38	CHARGES ET PRODUITS
41	GLOSSAIRE

réunions du Conseil supérieur de l'ENIM

Les attentes des 197 031 assurés du régime social des marins et les possibilités d'évolution de ce régime géré par l'ENIM sont évoquées lors des séances du Conseil supérieur de l'Etablissement : instance où se côtoient des représentants des Pouvoirs publics (parlement et administrations) et des personnalités issues de l'ensemble des secteurs maritimes (pêche, commerce, conchyliculture et plaisance) représentant les armateurs, les marins et les pensionnés.

En 2007, les travaux du Conseil ont impliqué l'organisation de deux sessions plénières et huit réunions en commission spécialisée auxquelles se sont ajoutées diverses rencontres en formation plus restreinte sur des thèmes spécifiés.

les avis du Conseil

Deux propositions réglementaires ont requis la consultation du Conseil. Ainsi,

- le 3 avril, approbation a été donnée à un projet de décret autorisant de façon permanente le directeur de l'ENIM à négocier par voie amiable les créances afférant aux contentieux liés à des sinistres maritimes dus à des tiers. La lourdeur du système d'autorisations jusqu'alors accordées par décret du Premier ministre, au cas par cas, serait dès lors évitée.
- le 4 décembre, un projet de décret relatif à la coordination du régime de sécurité sociale de Saint-Pierre et Miquelon avec les régimes sociaux applicables en métropole et outre mer a reçu un avis favorable. Ses dispositions concernant les ressortissants de l'ENIM qui résident dans l'archipel ou s'y trouvent de passage, no-

tamment les marins qui naviguent à bord de navires battant pavillon français.

Concernant l'action sanitaire et sociale (ASS), l'octroi de diverses subventions au profit d'organismes sociaux oeuvrant dans le secteur maritime a recueilli l'approbation du Conseil.

Plus globalement, un net développement de l'ASS a été souhaité afin de permettre aux ressortissants modestes d'affronter plus positivement les aléas liés notamment à l'âge. Le Conseil a ainsi invité à majorer les participations de l'Etablissement, relever les plafonds de ressources des bénéficiaires et ouvrir les droits à tous les pensionnés de l'ENIM, y compris les non affiliés à la Caisse générale de prévoyance (CGP) pour l'assurance maladie.

Tenant compte de ces vœux, le secrétaire d'Etat aux transports a annoncé le doublement des participations de l'ENIM dès 2008 pour la quasi-totalité des aides.

L'étude du budget de l'ENIM a donné lieu à une double approbation : le 3 avril à l'endroit du compte financier pour 2006 et le 4 décembre, à une très courte majorité, à l'endroit du projet de budget de 2008.

Lors des débats, le constat d'un recours accentué de la solidarité nationale pour compenser les exonérations contributives armatoriales a fait redouter une fragilisation du régime. Certains, dans l'assemblée, l'ont d'autant plus regretté qu'à l'observation du passé ces types de réduction n'ont jamais permis de noter quelque incidence positive sur le redressement de l'emploi maritime.

Le relèvement des pensions à hauteur de 1,1% pour 2008 a par ailleurs soulevé un net mécontentement, ce taux ne tenant compte ni de la hausse du coût de la vie, ni du mode de revalorisation prévu par le CPRM. L'article L42 relie, en effet, l'évolution des pensions à celle des salaires

forfaitaires, lesquels doivent fluctuer selon les salaires réellement observés dans la profession de marin. Cette connaissance de l'existant exige des enquêtes, voire un observatoire permanent des salaires : leur instauration demandée en vain jusqu'alors a été à nouveau souhaitée.

L'absence de tout relèvement particulier du montant des petites pensions, malgré les promesses faites au niveau politique, a par ailleurs été regrettée.

■ La réforme du système de **classement catégoriel des marins** décidée en 2006 a mobilisé le Conseil tout au long de 2007 : les impacts à considérer pour le déroulement des carrières, les cotisations dues à l'ENIM, les prestations servies par le régime (pensions et indemnités compensatoires d'assurance maladie) requièrent en amont nombre d'études et concertations. Enjeux de cette réforme : adapter le classement à l'organisation du travail à bord des navires actuels, simplifier le système par une réduction du nombre des catégories et des salaires forfaitaires afférents, unifier l'ensemble pour mieux respecter l'équité (depuis la parution du décret n°52-540 du 7 mai 1952, l'empilement des textes modificatifs a généré par trop de complexité).

■ Principes actés à la fin de 2007 :

- en se référant aux qualifications et responsabilités définies par la convention internationale STCW, le nombre des fonctions répertoriées devrait passer d'environ 250 à une trentaine, ordonnées en 3 groupes afférant à la direction, l'opérationnel et l'appui (cette réorganisation entrant dans le champ de compétence de la direction des Affaires maritimes) ;
- les marins se trouveraient classés en 8 catégories au lieu de 20, les catégories les plus basses étant revalorisées pour atteindre le niveau de l'actuelle cinquième (attractivité du métier à renforcer), tandis que l'ancienneté dans une même catégorie serait régie par de nouveaux modes de surclassement ;
- le basculement d'un système à l'autre ne devra induire ni minoration dans les reclassements ni remise en cause des droits acquis.

Perspectives envisagées pour 2008 : solutionner les cas particuliers, en particulier pour les secteurs de la pêche et de la plaisance, lancer les études sur l'évaluation financière du projet ainsi que sur sa traduction juridique et informatique.

évolutions du Conseil

■ Sur proposition du Sénat, Jean-Pierre Godefroy, sénateur de la Manche, a remplacé Marcel Lesbros, décédé. Sa nomination est intervenue par arrêté du 7 novembre 2007 publié au Journal officiel du 24 novembre.

Ce même 24 novembre est paru l'arrêté du 9 novembre modifiant, sur proposition d'Armateurs de France, la représentation de cet organisme : Anne-Sophie Ave, Pierre Lavoix et Jacques Sauban ont été nommés membres titulaires pour remplacer respectivement Anne Barthe, Alain Rolland et Claude Huaut, tandis que Jean-François Soton et Yves Richard étaient nommés membres suppléants pour remplacer MM Lavoix et Sauban.

évolution du cadre juridique

■ au plan international

Pour faire valoir les droits de ses ressortissants, l'ENIM est conduit à participer, aux côtés des représentants de la protection sociale française, aux différentes rencontres organisées dans le cadre international.

Faits marquants de 2007 : l'adoption d'une convention maritime du travail pour le secteur de la pêche préparée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et, s'agissant des relations bilatérales, la ratification des accords de sécurité sociale avec le Japon et la république de Corée, des négociations avec l'Argentine.

- Lors de la 96^{ème} conférence de l'OIT, la convention n° 188 sur le travail dans le secteur de la pêche a été adoptée le 15 juin 2007 à une très grande majorité (437 voix pour, 2 contre et 22 abstentions) par les représentants des marins, des armateurs et des gouvernements des 180 états membres de l'OIT. Elle couvrira une population de 30 millions d'hommes et de femmes pêcheurs (salariés, travailleurs indépendants ou patrons embarqués), rémunérés à la part ou non. Les nouvelles normes contiennent des dispositions visant à garantir aux marins de meilleures conditions sanitaires et de sécurité au travail, des soins médicaux en mer et à quai, des temps de repos suffisants, une protection de sécurité sociale de même niveau qu'aux autres travailleurs. Principes notamment retenus : une couverture sociale de long terme assurée par l'Etat de résidence sous réserve d'accords bilatéraux ou régionaux ; une couverture des risques professionnels les plus significatifs et de leurs conséquences, y compris pour les ayants droit survivants. Le régime français de protection sociale des marins contenant des normes d'un niveau dans

l'ensemble supérieur aux prescriptions de la convention, la ratification de celle-ci par la France entraînera, sans difficultés de principe particulières, quelques adaptations relatives à la sécurité sociale des pêcheurs non-résidents.

- Deux nouvelles conventions bilatérales de sécurité sociale sont entrées en vigueur en 2007, l'ENIM ayant participé antérieurement aux négociations et à l'élaboration des projets de loi relatifs aux ratifications.

- l'accord signé avec le Japon le 25 février 2005 a ainsi été autorisé par la loi du 5 mars 2007. Il pose le principe général de l'affiliation des marins selon la loi du pavillon et prévoit une procédure de détachement des salariés pour une durée limitée à 5 ans (non renouvelable) ;

- l'accord conclu avec la république de Corée le 6 décembre 2004 a été ratifié par la loi du 26 février 2007. S'il ne contient pas de disposition spécifique aux marins, il leur est cependant applicable dans la mesure où les régimes spéciaux de sécurité sociale sont visés. Il retient le principe de l'affiliation des travailleurs à la législation de l'Etat d'emploi, ainsi qu'une procédure de détachement des salariés pour une durée de 3 ans (renouvelable une fois).

- Une négociation franco-argentine pour la conclusion d'une convention bilatérale de sécurité sociale s'est déroulée en juin à Paris. Les dispositions relatives aux gens de mer sont conformes aux mesures habituellement prévues par ce type d'accord, la référence à la loi du pavillon déterminant la législation applicable. Les travailleurs employés au chargement, au déchargement et à la réparation des navires ou dans des services de surveillance dans un port, seront quant à eux soumis à la législation de l'Etat du port.

■ au plan national

L'activité juridique s'est traduite par différents textes et études intéressant la plupart des secteurs de l'ENIM (cotisations, assurance maladie et assurance vieillesse), les objectifs recherchés étant divers : prise en compte des novations introduites dans les domaines maritime et social, clarification des normes juridiques.

● textes parus en 2007

- Au niveau national, en cas de bas salaires dans les entreprises de 1 à 19 salariés, une amplification des **réductions de cotisations patronales** a été prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 (hors cotisations d'accident du travail et de maladie professionnelle). Les modalités de calcul du coefficient de cet allègement ont été précisées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007. En pratique, cette mesure aboutit à exonérer les entreprises maritimes de moins de 20 salariés de toute contribution patronale sur les salaires forfaitaires correspondant au salaire minimum interprofessionnel garanti.

- Une mesure propre aux gens de mer, portant sur le **cumul des revenus d'emploi et de retraite**, a été insérée dans la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique. Son objet : permettre aux marins devenus fonctionnaires ou agents publics par un recrutement antérieur au 1^{er} janvier 2004 de cumuler à compter de cette même date les revenus tirés de leur activité publique et de leur pension CRM (ce type de cumul n'était plus admis depuis la loi du 21 août 2003 sur les retraites). Cette adaptation concerne principalement les officiers de port.

- Le décret n° 2007-941 du 15 mai 2007 a fixé les taux contributifs à la CRM et à la CGP au titre des services accomplis par les marins embarqués sur les navires immatriculés au **registre international français**. En l'occurrence, ce sont des taux de cotisation salariale identiques à ceux généralement retenus pour les marins affiliés à l'ENIM et, s'agissant des armateurs, des taux de contribution minorés, identiques à ceux antérieurement fixés pour les navires inscrits au registre des Terres australes et antarctiques françaises.

- Plusieurs circulaires adaptatives ont pris en compte les évolutions de l'assurance maladie, en particulier pour ce qui concerne le **dépistage des maladies professionnelles**, la lutte contre la ta-

bacologie et la **couverture maladie universelle complémentaire**. Des synthèses et notes de doctrine ont par ailleurs rappelé les règles en matière de **coordination internationale** avec l'Union européenne, le Sénégal et la Suisse, tandis que d'autres ont abordé des thématiques ciblées, comme la **qualification des risques professionnels** (avec les impacts en résultant pour le contrôle médical), la **double affiliation**, le **pacte civil de solidarité**, les **indemnités compensatoires** de salaires pour les marins propriétaires embarqués, etc.

● études juridiques

- La refonte du système d'information et de gestion des pensions des marins a exigé l'élaboration d'un **guide des règles et procédures juridiques** : vaste chantier dont les premiers fondements ont été définis à la fin de 2007 et qui impose, outre un recensement exhaustif de l'ensemble des textes applicables, de décrire la succession des tâches et vérifications à effectuer (coordination inter régimes, modes de calcul, etc.) pour des situations déclinées selon les affiliations, les âges, les contextes familiaux, les ressources, territoires, degrés d'invalidité...

- Dans le cadre du processus de **codification** (partie législative) des textes existant dans le domaine des transports (routier, aérien, maritime), l'ENIM a participé aux travaux visant à codifier les dispositions relatives au régime social des marins.

- Au terme d'une négociation avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), une procédure d'**affiliation rétroactive** à l'ENIM a été accordée à plus de 400 marins qui, naviguant dans les services généraux, avaient temporairement été affiliés au Régime général comme salariés d'une société hôte-lière. Cette affiliation rétroactive a porté uniquement sur la branche vieillesse et entraîné le transfert des cotisations correspondantes à la CRM.

● questions écrites et interventions ministérielles

Les réponses aux questions parlementaires et interventions ministérielles ont essentiellement porté sur l'avenir de l'ENIM et son implantation dans l'immeuble de la place de Fontenoy, sur l'évolution du pouvoir d'achat des marins et des pensionnés et, s'agissant des pensions, sur les bonifications pour enfants et campagnes militaires en Afrique du Nord ainsi que sur le cumul des pensions de retraite anticipée et des pensions d'invalidité.

contentieux de la sécurité sociale des marins

Pour rappel, trois types de contentieux sont gérés :

- l'un, dit "général", porte sur les litiges relatifs à la législation et la réglementation de la CGP et de la CRM,
- le second, dit "technique", concerne plus spécifiquement les contestations de l'appréciation du taux d'incapacité permanente partielle (IPP) des pensions invalidité, de l'aptitude ou des réductions de capacité de travail,
- le troisième porte sur les recours diligentés par l'ENIM pour recouvrer ses débours auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre des affiliés.

En 2007, 437 affaires ont reçu une solution, soit un nombre identique à celui de 2006.

Les tendances observées au cours des dernières années apparaissent confirmées : le contentieux général marque une progression, tandis que le contentieux technique et les actions récursoires contre les tiers enregistrent une diminution. La part respective de chacun dans le volume global est de 45,99%, 8,93% et 45,08% (précédemment, les actions récursoires représentaient plus de la moitié des volumes annuels).

Le bien fondé des positions de l'ENIM en matière de contentieux général et technique continue d'être fortement reconnu par les tribunaux, avec 111 affaires gagnées pour 39 perdues.

● contentieux général

Les affaires portées en première instance concernent principalement les maladies professionnelles, les périodes d'enseignement maritime et le remboursement des frais de transport. En appel, les recours sont surtout formés à l'encontre de décisions relatives aux ouvertures de droit à l'assurance vieillesse.

⇒ 201 dossiers ont été examinés par les juridictions, contre 160 en 2006. 82 affaires ont été gagnées par l'ENIM (96 en 2006), dont 69 en 1^{ère} instance, 11 en appel, 2 en cassation. 29 affaires ont été perdues (42 en 2006), dont 19 en 1^{ère} instance, 8 en appel, 2 en cassation. Un impor-

tant volume a donné lieu à radiations, irrecevabilités ou désistements : 90 dossiers (22 en 2006).

● contentieux technique

En 1^{ère} instance, les affaires ont porté sur des contestations de taux d'incapacité permanente partielle et d'invalidité. Devant la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, l'essentiel des appels a été formé par l'ENIM.

⇒ 39 dossiers (48 en 2006) ont connu une issue devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale. L'ENIM en a gagné 29 (27 en 2006), dont 23 en 1^{ère} instance et 6 en appel. 10 affaires ont été perdues (9 en 2006), dont 6 en 1^{ère} instance, 4 en appel.

● actions récursoires contre les tiers responsables

Comme par le passé, l'essentiel des actions se rapporte à des accidents de la circulation et aux rixes, les autres motifs venant bien après (travail dissimulé, erreur médicale...).

⇒ Le volume des dossiers marque une régression, avec 197 dossiers solutionnés en 2007 contre 229 en 2006.

Les montants recouverts durant l'exercice budgétaire 2007 se sont élevés à 2 050 045€ (contre 2 143 116€ en 2006).

■ Pour mener à bien ces missions, l'ENIM fait appel à des avocats. Le montant des honoraires versés à ce titre s'est élevé à 123 897€ en 2007. S'ajoutent à ces coûts les condamnations de l'ENIM, notamment au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile, pour un montant de 28 995€.

activité des centres ENIM

prestations d'assurance maladie - maternité

En 2007, les trois centres de liquidation des prestations (CLP) de l'ENIM ont géré la protection de 122 189 personnes (contre 128 264 en 2006) couvertes au titre des assurances maladie et maternité de la Caisse générale de prévoyance (CGP). Soit :

- **84 277 assurés (36 351 marins, 47 926 pensionnés),**
- **37 912 ayants droit (22 561 chez les actifs et 15 351 chez les pensionnés).**

volumes gérés

Le volume des **lignes de décompte** (correspondant aux feuilles de soins sur papier, feuilles électroniques, factures de professionnels de santé) marque une progression, en passant de 9 383 827 à 9 614 358 entre 2006 et 2007. Cette augmentation doit être toutefois rapprochée de celle des dépenses, qui se sont élevées à 328,41M€ contre 335,46M€ en 2006 (- 2,10%). Le traitement informatique de ces lignes a été pour l'essentiel assuré par les services de l'ENIM alors qu'il était prévu que la CNAMTS assume la totalité des traitements dans le cadre d'un partenariat d'infogérance. Or depuis 2005, la CNAMTS n'est intervenue que pour les flux émis par les cliniques privées selon la codification de la tarification à l'acte (T2A) et pour ceux émis par les professionnels de santé selon la codification de la classification commune des actes médicaux (CCAM).

pour rappel

L'option a été prise en 2003 d'un partenariat d'infogérance avec la CNAMTS pour les traitements informatiques de la CGP - l'ENIM, de par sa taille, n'ayant pas les moyens de suivre les nombreuses évolutions techniques et fonctionnelles de l'assurance maladie-. Ce partenariat devait prendre effet dès 2005. Le retard enregistré tient à l'insuffisance des ressources affectées, celles-ci étant fortement mobilisées par l'application des réformes de l'assurance maladie.

L'ensemble des **traitements dématérialisés** progresse encore mais légèrement, en s'élevant à 82,52% contre 79,98% en 2006.

La part des feuilles de soins électroniques passe de 61,11% à 67,45% (informatisation accrue des professionnels de santé).

Pour ce qui est des **médecins traitants** dont la désignation a été prévue par la loi n°2004-810 aux fins d'orienter les parcours de soins, il faut noter que 92,64% des assurés ENIM âgés de plus de

16 ans (contre 86,55% en 2006) avaient signalé le leur à la fin de 2007, impliquant l'enregistrement de 96 003 déclarations (92 203 en 2006).

faits marquants

103 700 **cartes individuelles d'affilié social** ont été diffusées en août 2007 aux assurés et ayants droit de l'ENIM de plus de 16 ans, en remplacement des cartes familiales. 233 ressortissants de Saint-Pierre et Miquelon jusqu'alors non concernés par le dispositif national SESAM-VITALE ont également reçu des cartes individuelles. La production et l'envoi des cartes ENIM ont été réalisés par la CNAMTS dans le cadre de l'adossement informatique. Les CLP avaient au préalable vérifié les affiliations (enquêtes concernant les jeunes ayants droit principalement). Ils ont ensuite organisé la récupération des cartes familiales.

Les **relèvements participatifs des assurés**, prévus par décrets des 1^{er} et 2 août 2007, ont conduit à majorer le ticket modérateur et la participation aux actes médicaux. Cette dernière (passée de 1€ à 4€ sauf cas particuliers) a permis de récupérer 657 713€ à partir des envois hors tiers payants et 262 109€ à partir des envois en tiers payant (336 399€ restant à recouvrer pour 2008).

La durée des droits prévue par l'article L161-8 du code de la sécurité sociale ayant été abaissée de 4 à 1 an (décret n°2007-199 du 14 février), le bien fondé des situations de **maintien à la CGP** a été examiné au regard des spécificités maritimes. Une vingtaine de personnes ont ainsi dû être dirigées vers la CNAMTS, au titre de la CMU.

contrôles

Les contrôles comptables ont été effectués selon les mêmes modalités qu'en 2006, en prenant en compte les flux émis aux normes T2A et CCAM.

En volume, les contrôles ont porté sur 157 851 actes pour un total de 1 441 777€. Soit un taux de contrôle général de 11% contre 12,7% en 2006.

Les contrôles sur la chaîne transactionnelle (a priori et a posteriori) ont concerné 17,7% des actes contre 17,4% en 2006. Malgré la diminution du taux de contrôle général, l'incidence financière a augmenté : 1,5M€ en 2007 contre 1,2M€ en 2006 (et 1,1M€ en 2005).

pensions de retraite et d'invalidité

En 2007, le Centre des pensions (CDP) de Paimpol a servi un volume de 128 902 pensions, au titre de la Caisse de retraite des marins et de la Caisse générale de prévoyance, à 122 668 bénéficiaires (6 234 d'entre eux cumulant des pensions des deux caisses).

■ volumes gérés

pensions servies

- Le nombre des pensions d'**ancienneté** servies par la Caisse de retraites des marins (CRM) marque une certaine stabilité, passant de 119 117 à **118 591** entre 2006 et 2007 (- 0,44%).

Dans cet ensemble, 40 570 pensions dites "spéciales" pour valider de brèves activités (de 3 mois à 15 ans) représentent une part de 34,21% (contre 32,88% en 2006).

- Les pensions d'**invalidité** servies par la Caisse générale de prévoyance (CGP) diminuent (- 1,97%), passant de 10 519 à **10 311** entre 2006 et 2007.

pensions concédées

- Sur la **CRM**, le nombre de pensions concédées est sensiblement similaire à celui de 2006, avec **2 856** pensions octroyées en droit direct à des marins, contre 2 849 en 2006.

Les pensions d'ayants droit ont, quant à elles, diminué, passant de 2 514 à **2 403**.

La part des pensions spéciales dans l'ensemble des concessions est majeure : 2 505 pensions (47,63%).

- Sur la **CGP**, le volume des pensions d'invalidité concédées aux marins et aux ayants droit marque une baisse, avec **306** pensions allouées (366 en 2006), dont 269 pour invalidité professionnelle. 229 de ces pensions sont en droit direct.

■ faits marquants

- L'**information sur les retraites** prévue par la loi du 21 août 2003 implique d'être en mesure de renseigner les assurés sur leurs droits, estimer les montants afférents, assurer les coordinations avec les 35 autres organismes de retraite concernés. Cet objectif devait être mis en œuvre à partir de 2007.

Dans cette perspective, le CDP a dû se réorganiser pour pouvoir certifier les droits à pension du marin à tout moment de son parcours professionnel.

Un fichier des carrières a ainsi été constitué à partir des services enregistrés par les Affaires maritimes et l'ENIM (insertion de 43 822 nouveaux dossiers saisis à partir de fiches manuscrites), tandis qu'une collaboration régulière était instaurée avec le groupement d'intérêt public Information-retraites qui coordonne l'action des organismes de retraite nationaux. Une unité d'accueil spécialisée a par ailleurs été créée au sein du CDP pour répondre aux interrogations des marins.

En automne, alors que le premier envoi personnalisé d'informations était lancé au plan national pour concerner 1,4 millions de personnes ciblées en fonction de leur année de naissance (en l'occurrence, des relevés individuels de situation pour les cohortes nées en 1957 et des estimations indicatives globales de montants de pension pour les cohortes nées en 1949), l'ENIM a pour sa part fait parvenir les documents utiles à 7 500 marins.

- L'étude de la refonte des **systèmes d'information** du CDP s'est poursuivie, l'objectif étant d'améliorer les services et fonctionnalités (information en ligne, sécurité des traitements, tracé des liquidations...) et de faciliter par ailleurs l'intégration des évolutions normatives.

Deux études ont été menées en 2007 : l'une axée sur la conception informatique du futur système (architecture générale et spécifications fonctionnelles) et l'autre sur les aspects juridiques (description des règles et déclinaison en terme de gestion et procédures).

A l'horizon 2011, l'étude des dossiers de retraite devrait ainsi s'appuyer sur un système informatique plus rapide et fiable, le travail en réseau avec les partenaires externes étant sensiblement facilité.

- Au titre de la coordination entre les régimes sociaux, environ 6 000 **états de liaison** ont été établis afin de renseigner sur les carrières des marins, calculées selon les règles du Régime général, en trimestres validés.

■ contrôles

● contrôles de l'ordonnateur

Après des **orphelins**, les enquêtes lancées annuellement pour vérifier les ouvertures de droit ont conduit à examiner 784 situations de scolarité (d'où suspension de 248 pensions et maintien de 536), à contrôler les ressources de 534 orphelins infirmes majeurs (2 pensions suspendues) et de 317 orphelins non infirmes (16 pensions suspendues, 81 révisées et 4 supprimées après recueil du montant des prestations familiales notamment).

Pour éviter des versements abusifs par suite de décès non déclarés, des enquêtes d'existence ont été lancées à l'**étranger** à destination des personnes âgées de 70 ans et plus. Et de nouvelles procédures autorisent la suspension des pensions lorsque les mandats par deux fois adressés ne sont pas retirés, en propre, par les intéressés. Ainsi, sur un total de 709 pensions, 49 ont dû être suspendues (14 en Europe, 14 en Afrique, 19 en Amérique, 2 en Asie).

Les enquêtes d'existence par ailleurs lancées en Polynésie et Nouvelle Calédonie ont abouti, sur un total de 259 pensions, à en suspendre respectivement 17 et 4.

Des **automatisations** ont continué d'être instaurées pour fiabiliser les liquidations : suspension des pensions d'orphelin à 21 ans, écrêtage en cas de cumul de pensions CRM et CGP, agrégation de compléments différentiels à des pensions CRM dans le cadre de la coordination inter régimes, blocage des courriers en cas d'adresse erronée...

Par ailleurs, depuis 2004, un mécanisme d'échanges automatisés avec la Direction générale des impôts dispense de l'enquête effectuée pour déterminer les pensionnés passibles ou non de la contribution sociale généralisée.

● contrôles comptables

En 2007, 10 201 dossiers ont été traités par le CDP, puis contrôlés par les services comptables avant toute mise en production (contre 10 354 en 2006, soit - 1,50%).

Concernant plus particulièrement les dossiers de nouvelle concession examinés (5 726 dossiers), 982 anomalies ont été détectées et corrigées, dont 559 avec incidence financière. Taux annuel de ces anomalies : 17,89% contre 15,89% en 2006.

■ archivage

A la fin de 2007, le Centre national des archives comptait un volume de 1 489 875 vues scannées (1 322 677 en 2006) afférant aux dossiers de pension. La **gestion électronique** des documents existe depuis 1998. L'archivage sur film s'opère en continu à partir de données inscrites sur cd-rom. A tout moment, les agents du CDP peuvent consulter ces images électroniques.

Concernant les **dossiers de pension sur papier**, il a été procédé à 9 551 mouvements à partir du transstockeur (11 925 en 2006) afin de satisfaire à des demandes issues de sources diverses : indépendamment du CDP, la plupart émanant du CNLRE (59,69%), les autres provenant des services des Affaires maritimes, de particuliers (quêtes généalogiques) ou d'organismes sociaux.

cotisations et contributions sociales

En 2007, le Centre national de liquidation des rôles d'équipage (CNLRE) a traité 47 764 titres de contributions et cotisations, contre 48 481 en 2006 : baisse principalement liée à l'annonce, en fin d'année, de mesures exceptionnelles d'exonération de charges sociales en faveur du secteur de la pêche.

■ production

● déclarations mensuelles informatisées de services et de taxes

Le CNLRE a reçu **1 294** déclarations mensuelles informatisées de services et de taxes (DMIST) de la part d'armements disposant d'outils de paye informatisés capables de, simultanément, déclarer les services de leurs employés et calculer les cotisations dues à l'ENIM. La baisse de ce volume par rapport à 2006 (1 487 DMIST comptabilisées) s'explique essentiellement par trois facteurs : l'exonération des contributions et cotisations annoncée à partir de novembre pour les pêcheurs touchés par la hausse du gazole ; les retards déclaratifs relatifs aux équipages du service des phares et balises après la réorganisation de celui-ci ; le départ du dispositif de la DMIST de deux armements et leurs filiales qui ont préféré le système des taxations trimestrielles.

Au total en 2007, 120 armateurs (contre 127 en 2006) ont relevé du système DMIST : la majorité d'entre eux appartiennent au secteur du commerce (96), les secteurs de la pêche et la plaisance n'en comptant respectivement que 17 et 7. Un volume de 1 856 DMIST (initiales et rectificatives) a été répertorié.

● déclarations trimestrielles simplifiées

En 2007, le nombre de déclarations trimestrielles simplifiées (DTS) traitées s'est élevé à **32 259** contre 35 168 en 2006. La baisse tient surtout aux exonérations exceptionnelles de charges annoncées le 6 novembre pour la pêche.

Au total, le système de la DTS a concerné 8 163 armateurs (contre 8 265 en 2006).

Le nombre de titres émis s'est élevé à 31 931.

● décompte trimestriel automatisé

Ce nouveau mode d'émission des titres de taxation, lancé à titre expérimental en 2006 à La Réunion, a été développé dans les autres départements d'outre mer en 2007.

Principe de ce dispositif : sur la base des services des marins déclarés aux Affaires maritimes, l'ENIM applique automatiquement les taux de taxation, après avoir intégré des variables tenant aux caractéristiques techniques et aux modalités d'activité et d'exploitation des navires.

Tout au long de 2007, la constitution des outils et fichiers afférents s'est ainsi poursuivie, donnant lieu à de multiples paramétrages et tests (complexité du cas des communautés de propriétés notamment), suivis de formations dispensées auprès des services maritimes concernés.

Malgré les difficultés inhérentes à ce lancement, **1 609** décomptes ont été calculés en 2007. Et tout a été mis en œuvre pour qu'au 1^{er} semestre 2008, les 2 175 armateurs de l'outre mer concernés par ce mode de taxation reçoivent les titres afférents, y compris ceux de la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

■ cas particuliers

Outre ces systèmes déclaratifs, le CNLRE instruit d'autres types de dossiers, pour taxation.

● collaboration des conjoints de chefs d'entreprise maritime à l'activité de celle-ci

Les dossiers gérés à ce titre sont passés de 554 en 2006 à **843** en 2007. Cette forte hausse est à mettre en lien avec la loi n°2005-882 en faveur des petites et moyennes entreprises qui a étendu, à toutes les formes de navigation, le bénéfice du statut social créé en 1997 pour les conjoints du secteur de la pêche.

Les bénéficiaires optent essentiellement pour la pension personnelle assortie d'une cotisation spécifique (806 contre 546 en 2006). Le choix de la pension partagée avec le chef d'exploitation sans cotisation propre demeure assez faible (37 contre 8 en 2006).

Un quart des adhésions concerne le secteur de Marennes Oléron.

● mesures sociales et économiques

Les dispositifs d'aide à l'emploi ont concerné l'activité de 308 marins, en revêtant diverses formes : contrats de qualification (21), contrats d'apprentissage (113), contrats de professionnalisation (195), aides à la création d'entreprise (101, dont 82 en métropole et 19 outre mer).

S'agissant des minorations contributives sociales décidées récemment par le Gouvernement pour soutenir les entreprises, il faut noter que les réductions relatives aux bas salaires prévues par la loi n°2003-47 (dite "Fillon") ont bénéficié à 4 904 armateurs et que les exonérations pour activité liée à la concurrence internationale ont été appliquées à 53 sociétés relevant du registre international français créé en 2005.

NB : l'impact, à partir de juillet 2007, des mesures relatives aux bas salaires de la loi n°2006-1666 pour les entreprises comptant moins de 20 salariés (dites "réductions Fillon améliorées") n'a pu être comptabilisé de façon significative eu égard aux exonérations par ailleurs concédées aux pêcheurs à partir de novembre.

● gestion des entreprises maritimes

Les validations de périodes passées à terre par les marins pour la gestion de leur entreprise ont représenté **35 238** journées (34 490 en 2006).

Le nombre des demandeurs s'est élevé à **662** (676 en 2006).

Pour rappel, selon l'article 15 de la loi du 18 novembre 1997 : "Tout propriétaire embarqué qui interrompt la navigation pour les besoins de la gestion de son entreprise, à condition que les périodes correspondantes représentent par année civile moins de 50% du total des services validés pour pension sur le régime spécial de sécurité sociale des marins, continue d'être considéré comme embarqué."

● surclassement et reclassement catégoriels

Les décisions de surclassement et reclassement effectuées par le CNLRE se sont respectivement élevées à **2 857** et **1 327**, contre 2 364 et 908 en 2006 (les décisions relatives aux DOM étant désormais du ressort du Centre).

Pour rappel, les surclassements sont essentiellement octroyés après 10 ans passés par le marin dans une même catégorie. Les décisions de reclassement valident des améliorations catégorielles liées à diverses fonctions de nature particulière.

● périodes d'enseignement maritime

Un agrément a été donné à **259** demandes de validation rétroactive pour les périodes accomplies au titre de l'enseignement maritime, de la promotion sociale, de la formation professionnelle ou de cours d'élèves boursiers (234 demandes en 2006).

■ faits marquants

● Le projet de **modernisation des systèmes de déclaration et taxation** des services des marins décidé en 2006, a donné lieu à de multiples réunions, les réorganisations et modifications applicatives étant à prendre en compte concomitamment avec les Affaires maritimes. Un cahier d'analyse fonctionnelle a traduit les particularismes de ce projet qui poursuit un triple objectif : simplifier le signalement des déclarations par les armateurs (utilisation des technologies de l'Internet), harmoniser les modes déclaratifs, automatiser davantage la taxation (émission des titres de cotisation et recouvrement).

● Différentes mesures d'**aides exceptionnelles** en faveur des pêcheurs touchés par la hausse du gazole ont été annoncées le 6 novembre, l'effet devant être immédiat s'agissant des exonérations temporaires de contributions et cotisations sociales envers l'ENIM. Dispositions aussitôt mises en oeuvre : la suspension des émissions de titres, l'inscription sur des comptes d'attente des paiements indûment parvenus afin de procéder aux remboursements, le lancement des révisions informatiques et des adaptations techniques.

● Si le déploiement, en outre mer, du dispositif du **décompte trimestriel automatisé** a mobilisé le CNLRE tout au long de 2007, le projet visant à étendre ce mode de taxation à la métropole a par ailleurs impliqué différents travaux liminaires : enregistrement des données relatives aux navires, étude pour faire coïncider la périodicité des émissions avec l'échéance des trimestres civils, rédaction du cahier des charges...

action sanitaire et sociale

En 2007, le budget de l'action sanitaire et sociale a représenté 7 437 305€, dont :

- 58% pour l'octroi d'aides individuelles (les personnes âgées étant les premiers bénéficiaires),
- 42% pour le subventionnement d'organismes sociaux oeuvrant dans le secteur maritime (assistance sociale, accueil et hébergement des marins et des pensionnés, prévention).

aides individuelles

■ prestations attribuables aux pensionnés

► L'aide ménagère à domicile constitue le poste principal de dépenses de l'action sanitaire et sociale et l'aide centrale aux personnes âgées. Le montant de 2007 a représenté 2 906 821€ contre 3 049 759€ en 2006 (- 4,69%), dont 2 784 004€ pour les interventions mêmes et 122 817€ au titre du financement des dispositifs d'aménagement du temps de travail dans les organismes prestataires. Le volume des prises en charge est passé de 2 082 en 2006 à 2 003 en 2007 (- 3,8%), la moyenne horaire mensuelle étant de 17 heures.

► Le volume des autres prestations enregistre également une légère baisse, due à l'intervention accrue des autres régimes sociaux (carrières plus brèves des marins, activité personnelle des conjoints), à l'évolution des ressources des pensionnés, au recours accentué à l'aide personnalisée à l'autonomie. Dans le détail,

- l'aide à l'amélioration de l'habitat a impliqué l'étude de 115 dossiers pour 184 922€ de dépense, contre 139 pour 209 747€ en 2006 (respectivement -17,26% et -11,83).

Part maximale de l'ENIM aux travaux : 1 470€ ;

- l'aide aux frais de chauffage a été attribuée à 1 011 assurés pour représenter 110 524€, contre 1 112 pour 120 513€ en 2006 (-9,09% et -8,29%) ;

- l'aide aux vacances a concerné 117 personnes (116 en 2006), la dépense passant de 38 082€ à 42 761€ (-0,86% et +12,29%) ;

- la prestation de garde à domicile a concerné 14 pensionnés pour un coût de 10 571€, contre 17 pour 13 244€ en 2006 (-17,65% et -20,19%) ;

- la participation aux frais d'hébergement temporaire en établissement d'accueil a peu varié, 15 demandes totalisant 10 269€ (16 demandes pour 10 232€ en 2006) ;

- l'aide à la climatisation, créée en 2005 pour les ressortissants âgés de condition modeste vivant dans les départements et territoires d'outre mer, n'a pas été sollicitée, malgré l'information diffusée ;

- les frais de vaccination antigrippale dispensés à 24 550 ressortissants ont représenté 158 189€, marquant peu de variation par rapport à 2006 (24 493 bénéficiaires pour 157 106€).

■ prestations attribuables aux actifs, aux pensionnés et ayants droit

► En matière de secours, 1 443 allocations ont été servies totalisant 692 720€, contre 1 513 pour 713 418€ en 2006. Dans cet ensemble :

- 117 430€ ont été répartis à titre de secours d'urgence entre 31 personnes appartenant aux familles des 15 marins disparus en 2007 par suite de naufrages ou d'accidents du travail (en 2006, les 51 membres des familles des 22 marins disparus avaient été secourus à hauteur de 166 640€) ;

- 457 690€ ont été octroyés à titre de secours ordinaires pour accident ou maladie, 155 demandes étant liées à des risques professionnels et 982 à des risques non professionnels ;

- 117 600€ ont été alloués en tant que secours pour frais d'obsèques à 275 personnes ;

- les autres formes de secours sont surtout dues à l'achat de fournitures et appareillages médicaux ou para médicaux non inscrits à la nomenclature du tarif interministériel des prestations sanitaires.

► Des indemnités de maternité représentant 267 809€ ont été servies à 51 femmes marins reconnues temporairement inaptes à la navigation en raison de leur grossesse mais dont les droits aux congés de maternité n'étaient pas encore ouverts (298 843€ pour 46 bénéficiaires en 2006).

► L'allocation représentative de services ménagers a représenté un coût de 31 767€, pour 52 assurés

âgés de moins de 60 ans dont l'état de santé exigeait une assistance temporaire au foyer (63 dossiers pour 36 434€ en 2006).

► aides diverses

- 17 prestations "supplémentaires" essentiellement allouées pour participer aux frais du ticket modérateur de l'assurance maladie ont totalisé 5 773€.

- Des allocations d'études et autres interventions prévues au titre de dons et legs ont été servies à 21 personnes pour un montant global de 4 751€.

► prestations attribuables aux handicapés

- 24 aides techniques ont été octroyées, totalisant 55 141€ (26 pour 71 716€ en 2006). Ce type de soutien concerne des prestations à caractère non médical : aménagements pour l'accessibilité au logement ou l'adaptation au handicap, matériels favorisant l'éducation et la communication...

- 11 primes de fin de rééducation totalisant 14 642€ ont bénéficié aux marins ayant suivi un stage de reclassement dans un établissement agréé par la sécurité sociale, hors centre de formation professionnelle pour adulte (6 primes pour 8 832€ en 2006).

principales subventions

aides collectives

■ prévention

Le déploiement des interventions s'est concrétisé par l'attribution de :

- 39 801€ au titre de la lutte contre la tabacologie. Cette nouvelle action, lancée au plan national à compter du 1^{er} février, a concerné 800 bénéficiaires environ, qui ont été remboursés de leurs substituts nicotiniques dans la limite de 50€ l'an ;
- 51 415€ pour le dépistage des cancers du sein, versés aux structures coordonnatrices départementales conventionnées avec les régimes sociaux, 3 955 examens de mammographie ayant été pratiqués au profit des assurées de l'ENIM ;
- 47 244€ pour des frais de cures thermales ;

- 19 550€ à 3 organismes oeuvrant pour la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.

■ hébergements, actions de proximité

- 544 700€ ont été alloués pour des subventions d'équipement afférant à des programmes de construction de 2 centres d'accueil des marins et 5 établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (réservation de 20 lits pour les assurés de l'ENIM en contrepartie).
- 4 750€ ont été octroyés pour le fonctionnement de 3 organismes oeuvrant pour l'accueil des marins dans les ports, le développement de soins palliatifs, le bien être des personnes âgées.

partenariats

■ avec le SSM

A compter du 1^{er} juillet 2007, le réseau des assistants sociaux maritimes a relevé du Service social maritime, instance née de la fusion de l'Union sociale maritime (USM) et du Service social des pêches maritimes (SSPM), la première oeuvrant dans le secteur de la flotte de commerce et le second dans celui de la pêche.

► En 2007, l'ENIM a alloué **1 402 040€** au SSM au titre des actions menées pour son compte, la somme correspondant au total des montants annuels précédemment alloués à l'USM et au SSPM.

● situation du SSM

Le maintien d'un réseau d'assistants sociaux spécifiquement maritimes était souhaité par les professionnels, les Pouvoirs publics, l'ENIM et la Caisse maritime d'allocations familiales. Une unité fonctionnelle de ce réseau a été envisagée pour optimiser les coordinations et l'efficacité des interventions.

■ Le nouveau SSM gère une soixantaine de postes d'assistants sociaux rattachés à 4 délégations régionales couvrant 38 ports. Son siège social est implanté à Nantes.

Il est prévu de financer le SSM par :

- des subventions, dont celles de l'ENIM et de la CMAF (33% et 7% du budget en 2007 respectivement),
 - une contribution des armateurs et des marins dans le cadre d'un accord national et paritaire de financement.
- Cet accord (novateur pour certaines entreprises du secteur pêche) présente les traits suivants :
- il concerne la totalité des entreprises armant des navires professionnels et les conchyliculteurs ;
 - il fixe une cotisation annuelle par homme modulée au prorata du temps d'embarquement et révisable à l'initiative du SSM ;
 - il détermine un partage de la cotisation entre l'employeur et l'employé (¾ et ¼ respectivement en 2007),
 - il confie l'appel des cotisations à l'ENIM (seul habilité à constater les jours embarqués des marins).

■ avec l'AGISM

L'accueil des marins et de leur famille dans les ports et la mise à leur disposition d'installations et services de bien-être constituent une obligation résultant d'une convention de l'OIT.

Depuis 1946, l'Association pour la gestion des institutions sociales maritimes (AGISM) est l'organisme qui permet à la France de satisfaire à cette obligation, sous le contrôle et avec le soutien financier de l'ENIM.

► En 2007, l'ENIM a versé **953 790€** à l'AGISM, dont 593 790€ pour compenser les réductions tarifaires accordées aux marins, 300 000€ pour les investissements dans les maisons des gens de mer et 60 000€ pour améliorer les centres d'accueil des marins.

- Le chiffre d'affaires de l'AGISM a atteint 6 210 772€ HT, marquant une baisse de 1,37% par rapport à 2006. Le résultat brut d'exploitation s'est avéré négatif : - 91 109€.

L'hôtellerie demeure le secteur le plus rentable, même si les nuitées ont légèrement décliné (73 892 contre 76 144 en 2006), le taux d'occupation étant passé de 62,2% à 58,76%. Le prix moyen des chambres a été majoré de 11% (48,4€ HT en 2007, contre 43,4€ HT en 2006).

La restauration a baissé de 16%, avec 132 752 couverts enregistrés en 2007 (contre 157 910 en 2006), hors boisson. Le prix moyen a été relevé de 8% (11,67€ HT contre 10,75€ HT). L'activité bar a, quant à elle, augmenté pour représenter 237 267€ HT en 2007.

Des investissements ont été réalisés dans les propriétés de l'ENIM gérées par l'AGISM comme dans celles appartenant à l'AGISM, se traduisant,

- pour les hôtels de l'ENIM : à Dunkerque, par la rénovation de 20 chambres ; au Havre, par le remplacement de mobiliers, la rénovation de 25 salles de bain et le réaménagement du parking ; à Concarneau, par la réfection de l'ameublement et de la décoration ; à Boulogne, par le ravalement de façades et la réfection du système de ventilation ; à Saint-Quay-Portrieux, par la rénovation de 5 studios ;
 - pour les hôtels de l'AGISM : à Brest ainsi qu'à Marseille, par des aménagements de chambres.
- Le centre d'accueil de l'hôtel phocéan a par ailleurs été rénové.

■ avec l'IMP

La diminution des accidents du travail maritime figure parmi les premiers objectifs de la politique de prévention de l'ENIM.

Pour y parvenir, l'ENIM s'appuie sur l'Institut maritime de prévention (IMP) dont elle est le principal financeur.

► La contribution allouée à l'IMP par l'ENIM s'est élevée à **304 900€**.

- Les huit programmes réalisés en 2007 par l'Institut dans le but d'améliorer la sécurité, l'état sanitaire et les conditions de travail à bord se sont concrétisés comme suit :

- élaboration de statistiques sur les accidents du travail maritime par région et selon les types de navigation, métiers et navires, avec l'indication des circonstances et conséquences ;
- travaux documentaires impliquant une veille technologique, des diffusions informatives, la création d'une plaquette sur le port des casquettes de protection ainsi que la parution de fiches sur la prévention dans le journal Le Marin ;
- conférences dans les écoles maritimes ;
- formation sur la sécurité à bord de navires donnée lors d'une session de trois jours ;
- participation aux salons professionnels pour sensibiliser à la prévention ;
- promotion d'agencements de sécurité intégrés aux constructions des navires (activité de conseil auprès d'une entreprise disposant de plusieurs navires) ;
- soutien aux organismes initiant des actions de prévention (élaboration de guides d'évaluation des risques...) ;
- conception d'un ouvrage sur les interactions entre l'espace de travail, l'ergonomie et les accidents à la pêche dans une perspective d'optimisation de la sécurité.

contrôle médical

Tous les éléments d'ordre médical qui commandent l'attribution et le service des prestations de la CGP sont passibles de contrôle. En charge de cette mission, le Service du contrôle médical de l'ENIM veille à constater les abus en matière de soin, prescription d'arrêt de travail et application de la tarification des actes, à analyser l'activité des professionnels de santé et celle des établissements de santé, à participer à la gestion du risque.

Les contrôles et demandes de prestation sont traités dans les sites de Paris, Bordeaux, Lorient, Saint-Malo et Marseille. Les expertises et contrôles de personne exigent le déplacement des médecins-conseil ainsi que le concours d'un réseau de médecins correspondants.

Le Service assure, par ailleurs, la rédaction des mémoires médicaux relatifs aux actions récursoires contre les tiers responsables et affaires portées devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale et du contentieux de l'incapacité.

Il mène les études en santé publique, le plus souvent en collaboration avec les autres régimes spéciaux.

Pour le Conseil supérieur de santé, il instruit les demandes et assure les suivis médico-administratifs.

■ conseil supérieur de santé

En 2007, le CSS a examiné 1 014 dossiers, contre 1 092 en 2006. La majeure partie se rapporte aux demandes de pension liée à un risque professionnel et à l'inaptitude à la navigation :

- l'invalidité pour maladie professionnelle a ainsi généré 30,98% des cas étudiés, voire 32,76% en ajoutant les demandes de révision des pensions antérieurement concédées à ce titre (314 et 18 dossiers).

- l'invalidité pour accident a représenté 23,79% des cas examinés, voire 32,54% avec les demandes de révision des pensions du même ordre (241 et 68 dossiers). L'atteinte des membres supérieurs continue de constituer l'objet majeur des demandes (86 dossiers, dont 51 relatifs aux mains).

- l'inaptitude définitive à la navigation a constitué 11,75% des dossiers (119 demandes de pension de retraite anticipée sur la CRM).

► Les tendances observées ces dernières années sont confortées : hausse des demandes relatives aux maladies professionnelles et légère décroissance de celles relatives aux accidents et cas d'inaptitude.

► S'agissant plus particulièrement des **maladies professionnelles**, le CSS s'est prononcé sur 310 demandes de reconnaissance. 260 accords ont été formulés et 50 refus prononcés.

- Pour ce qui est des maladies liées à l'amiante (161 dossiers), le taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) attribué pour les lésions d'asbestose (100 cas) s'est avéré en deçà de 10% ; celui des affections cancéreuses (37 cas) était compris entre 94,5% et 100%, avec un âge moyen des victimes de 67,4 ans.

- Pour ce qui est des troubles musculo-squelettiques, sur les 126 dossiers examinés 18 seulement ont donné lieu à l'attribution de taux d'IPP (inférieurs à 18%, en général) ; 85 cas présentaient des états non encore consolidés.

■ rééducation professionnelle

Souvent demandée à l'issue de commissions spéciales de visite en cas de pension de retraite anticipée ou de pension pour maladie professionnelle, elle a impliqué l'examen de 71 cas.

■ prévention

- Pour les jeunes, la prévention bucco-dentaire a été élargie, avec des bilans proposés à l'âge de 6, 9, 12, 15 et 18 ans alors qu'ils étaient réservés auparavant aux adolescents de 13 à 18 ans.

- Dans la perspective du dépistage du cancer colo-rectal dont la généralisation sur l'ensemble du territoire national est prévue en 2008 pour la population âgée de 50 à 74 ans, de multiples conventions ont été signées avec les structures de gestion habilitées. Dès 2007, dans les départements pilotes définis, des examens ont été dispensés aux assurés de l'ENIM.

- Pour les femmes de 50 à 74 ans, les actions de dépistage des cancers du sein se sont poursuivies, des accords étant passés à cet effet avec des organismes spécialisés départementaux.

- Pour les marins actifs, la détection des signes d'asbestose et des troubles auditifs a continué de figurer au titre des actions de prévention remboursables par la CGP, sur la base des prescriptions des médecins des gens de mer.

■ études en santé publique

Dans ce cadre, les médecins-conseil de l'ENIM participent aux rencontres médicales du club des régimes spéciaux. Cibles des études en 2007 : la chirurgie esthétique et plastique, la gestion du risque, le secret professionnel.

activité informatique

Le schéma directeur informatique de l'ENIM pour la période 2007 à 2010 ayant été défini dans ses grandes lignes à la fin de 2006, l'élaboration du cahier des charges et du planning de réalisation est intervenue en avril 2007.

Pour l'essentiel, le programme vise à achever l'adossement informatique à la CNAMTS, rénover le système de gestion des pensions et celui de l'émission et du recouvrement des cotisations sociales (en permettant notamment les déclarations de services sur Internet), poursuivre les actions de maîtrise des coûts et de lutte contre la fraude, développer une politique de communication centrée sur l'utilisateur.

S'y ajoutent les chantiers habituellement assumés par la Division des services informatiques (DSI) : les traductions applicatives relatives aux évolutions réglementaires et aux simplifications administratives ou techniques.

traitements de l'assurance maladie

partenariat avec la CNAMTS

L'adossement informatique des traitements de la CGP à la CNAMTS doit permettre d'optimiser les services offerts aux ressortissants (la gestion des droits des ressortissants, la liquidation et le paiement des prestations demeurant assurés par l'ENIM). Cet adossement devait prendre effet en 2005. Mais la CNAMTS n'avait concrétisé l'objectif que partiellement au début de 2007 : pour ce qui concerne les cliniques privées et certaines spécialités. Ce retard a induit de nets surcoûts et difficultés. La DSI a ainsi dû assumer une double gestion : la poursuite des adaptations aux systèmes du Régime général et le maintien des traitements de la CGP (la complexité des réformes de l'assurance maladie étant à rappeler). L'ancienne architecture informatique GCOS7 doit par ailleurs être maintenue alors que les autres secteurs d'activité de l'ENIM fonctionnent désormais sous système Unix.

► L'ENIM ayant alerté la CNAMTS sur l'urgence du projet, des avancées ont pu être actées en 2007, avec :

- l'attribution de cartes d'assuré individuelles : production et envoi de ces cartes (format Vitale 1 bis) par la CNAMTS à 103 700 assurés et ayants droit de l'ENIM le 20 août, avec la documentation explicative. Première diffusion des cartes Vitale aux assurés de Saint-Pierre-et-Miquelon. En amont, préparation par la DSI des

adaptations adéquates, nouveaux liens avec le SG-CAM (système de gestion des cartes à mémoire de l'assurance maladie), procédures d'invalidation des cartes familiales (format Vitale 1). Réalisation des développements pour la mise à jour ultérieure des cartes Vitale 1 bis (cas de modification d'état civil, d'affiliation...) ;

- la préparation, en lien avec la CNAVTS et la CNAMTS, de l'alimentation du Répertoire fichant les identités (base nationale centralisée à la CNAMTS qui contient des informations nominatives utiles au traitement des prestations en nature et espèces des risques maladie, maternité, professionnel, invalidité, décès) ;

- l'actualisation relative à la classification internationale des maladies : adoption d'un nouveau codage des causes médicales de décès ("CIM-10") ;

- la mise en œuvre du Plan comptable annoté inter-régimes sociaux (adopté par la CNAMTS et les régimes liés par partenariat informatique à celle-ci, ce plan détaille le Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale et concerne à la fois l'assurance maladie et diverses actions sociales) ;

- l'intégration dans les systèmes ENIM des fichiers comptables Vir et Arc produits par la CNAMTS pour les paiements et mandatements. Tests et mise en production de cette phase clé de l'adossement ;

- la préparation du traitement des prestations : poursuite des études relatives à l'externalisation des prestations en nature. Pour les prestations en espèces, définition de l'organisation transitoire durant laquelle leur traitement continuera de s'effectuer par l'ENIM en étant couplé aux systèmes de la CNAMTS ;

- pour les requêtes (via Hypérion) : définition des habilitations relatives aux interfaces de suivi.

autres actions

- Forfait de 18€ à la charge des assurés : mise en œuvre de cette disposition prévue par le décret n°2006-707 pour les actes médicaux inférieurs ou égaux à 91€ ou affectés d'un coefficient inférieur ou égal à K50, sauf exonérations.

- Décompte des frais des assurés, mutuelles : modifications applicatives relatives aux évolutions réglementaires et informations afférentes.

- Relations avec le SNIIRAM (Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie) : analyse de l'impact des nouvelles majorations de participation des assurés établies au plan national ; adaptations applicatives pour l'envoi systématisé de fichiers relatifs aux professionnels de santé.

- **Cartes Vitale 2** : en vue du lancement de ce futur format de carte d'assuré social, étude des retours d'information relatifs aux factures télé-transmises par les professionnels de santé, via la norme sécurisée d'échanges Noémie.
- **Médecins traitants** : modification des contrats de rémunération.
- **Réduction du maintien des droits à la CGP** : mise en œuvre du décret n°2007-199 abaissant de 4 ans à 12 mois la durée des droits.
- **Prévention** : dispositifs pour le dépistage des cancers (colorectal, sein) et des affections bucco-dentaires, ainsi que pour les campagnes de vaccinations anti-grippales.
- **Recueil des ordonnances dans les pharmacies** : instauration de liens avec les CPAM pour l'organisation des collectes prévues par convention conclue entre l'ENIM et la CNAMTS.
- **Fonds de financement de la couverture maladie universelle** : production régulière d'états récapitulant les bénéficiaires.
- **Relations avec le RNIAM** (répertoire national inter régimes de l'assurance maladie) : transmission de données par états de liaison, créés selon la nouvelle norme éditique Oxanet.
- **Subrogation des indemnités compensatrices de salaires en cas d'arrêt pour maladie** : première mise en production pour les marins du Port autonome de Nantes et de la SNCM, tests pour ceux de la BAI.
- **Médecins des gens de mer** : étude de leurs prescriptions, corrélée avec les factures de professionnels de santé (laboratoires, etc.).
- **Réorganisation du CLP de Saint-Malo** : actions pour signaler aux 7 416 assurés concernés et aux professionnels de santé les nouveaux points de rattachement et contacts.

traitements des pensions

information sur les retraites

- **Renseignement sur les droits à la retraite et estimations des montants afférents** : première diffusion en automne 2007 des documents informatifs prévus par tranches d'âge (soit : 4 000 aux marins nés en 1957, 3 500 à ceux nés en 1949). Bilan de la campagne, correctifs éditiques. Préparation des développements pour produire des relevés individuels de situation quel que soit l'âge du demandeur et des estimations indicatives globales des montants de retraite. Etude des impacts structurel et organisationnel de ces services à l'ENIM (création, entre autres, d'une cellule dédiée aux validations).

- **Alimentation du SNGC** (Système national de gestion des carrières) : envoi de données relatives aux marins nés en 1950 et 1951.
- **Alimentation du SNGI** (Système national de gestion des identités) par des données relatives aux ayants droit : consolidation des informations en possession de l'ENIM, certification des NIR... Etude des impacts organisationnels internes (nouveau circuit pour les affiliations notamment).
- Avec la CNAVTS, mise au point des **contrats de service** relatifs au GIP Info retraite et au SNGI : description des échanges, communication des interlocuteurs...
- **Site GIP Info retraite** : installation des accès au portail spécifique prévu pour les agents habilités.

autres actions

- **Futur système d'information des pensions ENIM** : après l'étude de cadrage, lancement des études sur la conception informatique de ce futur système, dit "Penhir" (recueil des besoins, description de l'architecture générale et des spécifications fonctionnelles) et, s'agissant des aspects juridiques, organisation de l'étude portant sur la récapitulation des règles et leur déclinaison en terme de gestion et procédures.
- **Carrières des marins** : insertion dans la base du CDP de 43 822 dossiers récemment transcrits sous forme informatique à partir des données enregistrées sur papier jusqu'aux environs de 1970.
- **Relevés des services des marins** : étude pour adjoindre diverses données issues des fichiers des Affaires maritimes (temps partiels, etc.).
- **Indicateur "années cotisées- années validées"** : construction prescrite au plan national.
- **Pensions d'orphelins vivant au Sénégal** : étude relative au regroupement des sommes perçues par un même tiers, au titre d'une fratrie.
- **Participation forfaitaire des assurés à leurs frais médicaux** : récupération des sommes dues (1€ ou 4€ par consultation de médecin, examen radiologique ou analyse...) sur le montant des pensions ; production de l'état annuel synthétisant ces retenues.
- **Coordonnées des pensionnés** : pour les adresses, mise en conformité avec les normes postales nationales, actualisation de l'adressage des assurés polynésiens, étude de structuration relative à l'application de futures normes internationales. Pour les relevés d'identité bancaire, corrections apportées à ceux relatifs à la Caisse d'épargne de Guadeloupe.
- **Transmissions spécifiques** : alimentation de la base de données médicale **Esculape** (gérée par le Service de santé des gens de mer) par des informations communiquées au Conseil supérieur de santé de l'ENIM à l'occasion des demandes de pensions d'invalidité. Envoi de renseignements au Centre national de traitement des **données fiscales**.

- **Dispositifs d'aide à la liquidation et au contrôle des pensions** : automatisation relative aux calculs, simplifications, fiabilisations, vérifications (pour les limites de cumul, affichages des pourcentages de salaire forfaitaire en cas de cessation anticipée d'activité liée à l'amiante, rappels d'arrérages se rapportant aux bonifications pour enfant et pour des dispositions de l'article L17 du code des pensions de retraite des marins...).
- **Portefeuilles** relatifs aux dossiers de pension gérés par les agents du CDP : développements affairant aux traçabilités via le système ICARE (Information Centralisée pour l'Attribution des Retraites ENIM).
- **Gestion électronique des archives** : travaux de maintenance pour l'éditique et la consultation des dossiers de pension. Etudes évolutives.
- **Requêtes** : développements sous le mode Hypérion (réédition de documents, bulletins de pension, attestations...).

traitements des cotisations et du recouvrement

- **Exonération de charges sociales** pour le secteur pêche décidées en novembre 2007 : étude des développements, annulation des titres déjà émis.
- **Décompte trimestriel automatisé** : mise en production dans les départements d'outre mer des titres affairant à ce nouveau mode de taxation après finalisation des divers modules dont celui, complexe, relatif aux communautés de propriété.
- **Projet "LISE"** relatif aux taxations à partir des télé-déclarations de services des marins : analyse fonctionnelle ; récupération des services enregistrés par les Affaires maritimes.
- **Projet de prélèvement automatique** des cotisations à échéances fixes : analyse et rédaction d'un cahier des charges.
- **Recouvrement des cotisations outre mer** : évolution des développements relatifs aux fichiers "REC - TGDOM".
- **Traitement automatisé des chèques** : mise en œuvre du procédé de lecture et de traitement Optichèque ; interfaces pour alimenter la base des recouvrements ; intégration de la norme interbancaire OCRB.
- **Interopérabilité** des moyens de paiement : mise en conformité avec les nouveaux dispositifs internationaux (uniformisation des formats d'échanges électroniques de données, homogénéisation des outils de paiement...).

- **Clôture comptable** : développements spécifiques.
- **Partenariats** : pour le Comité national des pêches et des élevage marins, développements relatifs à la cotisation professionnelle obligatoire (encaissements, redressements) et, pour le Service social maritime, applications relatives aux appels de cotisations (sous langage Java).

traitements des interventions sociales

- Au titre de la **lutte contre la tabacologie** : mise en œuvre d'un dispositif pour rembourser les substituts nicotiques dans la limite de 50€ une fois l'an (instauration de compteurs individuels).
- A l'intention de **partenaires extérieurs** : réalisation de développements (technologie Java), pour la consultation de divers modules de l'Unité de gestion des interventions sociales.

traitements pour la gestion interne de l'Etablissement

- **Système de gestion du personnel Civi-RH** : analyse et mise en œuvre de la déclaration automatisée des données sociales unifiée (déclaration annuelle des salaires) ; interfaces avec le progiciel budgétaire Sirepa ; incidences sur le module "frais de déplacement du personnel" ; formations.
- **Gestion informatisée des biens mobiliers** : lancement de ce projet connecté à Sirepa.
- **Infocentre** : chargement de nouvelles données pour les requêtes (informations sur les médecins traitants, pensions, statistiques...), mise en production du système informatique d'aide à la décision. Formation des utilisateurs. Installation de la plateforme Hypérion.

architecture technique

- Mise en œuvre du **schéma directeur** des systèmes d'information ENIM pour la période 2007- 2010 : participation à la définition des besoins, analyse des charges, élaboration du planning.
- **Cartographie** des applications de l'ENIM : mise en production du référentiel sous code cobol ;
- **Gestion électronique des archives de pension** : migration du serveur de gestion vers la version 10g du produit informatique Oracle ;
- **Nouvel environnement de développement** : définitions et mises en œuvre affairant aux langages et produits Java, Html, Oracle, Designer ; formation aux nouvelles programmations Java ; étude de la norme ACAI (architecture commune des applications informatiques).

communication

En 2007, la communication de l'ENIM a centré son action sur la valorisation des évolutions juridiques et techniques du régime ainsi que sur les réorganisations de l'environnement social maritime.

en externe

- accompagnement de la diffusion de la carte Vitale individuelle par des courriers aux assurés, messages dans la presse et auprès des partenaires ;
- dans le cadre de l'information sur les retraites, diffusion de dépliant et affiches relatifs à l'envoi, aux marins, des renseignements personnalisés ;
- édition de la lettre d'information destinée aux pensionnés : "Feux de route" n°4 et n°5 (ce dernier numéro incluant un éditorial du secrétaire d'Etat aux transports) ;
- communication sensibilisant à la réorganisation du réseau d'assistants sociaux du littoral avec la création du Service social maritime ;

- parution de trois numéros d' "ENIM actus" dans Le Marin (avril, juillet, octobre) ;
- mise à jour de deux dépliant informatifs ("le conjoint collaborateur de chef d'entreprise maritime" et "l'ENIM en quelques chiffres") ;
- participation au salon Itch'mer à Lorient ;
- enrichissement du site internet de l'ENIM.

en interne

- organisation de 4 "Rencontres de Fontenoy", pour partager l'actualité des directions Mer (thèmes : le marin aujourd'hui, l'administration en ligne au service de la pêche, le sauvetage en mer, la réforme de l'assurance maladie) ;
- alimentation du site intranet de l'ENIM ;
- réalisation d'une revue de presse ;
- participation à l'opération Don du sang du ministère de l'Ecologie.

documentation

site intranet Naïade

Pour sa 4^{ème} année d'ouverture, le site Naïade (base d'information et de documentation juridique maritime) a offert à la consultation 73 127 pages et enregistré 11 961 visites, marquant ainsi une nette progression par rapport à 2006 où 69 126 pages et 9 626 visites avaient été recensées.

- Les consultations ont porté prioritairement sur les textes réglementaires ainsi que sur les fiches de procédure et d'information destinées aux agents des Affaires maritimes et des centres ENIM afin d'aider au traitement des dossiers. Une fréquentation régulière de la rubrique des actualités a été constatée. La diminution du temps moyen des connexions (moins de 3 minutes désormais) tendrait à démontrer que l'internaute trouve plus aisément les documents recherchés.

- L'ensemble des rubriques de Naïade a été enrichi, avec notamment l'insertion de 76 circulaires et notes de synthèse, la mise à jour d'une cinquantaine de fiches de procédure destinées aux services des Affaires maritimes et d'une trentaine de fiches destinées aux centres de liquidation des prestations maladie. Au total, à la fin de 2007, le site Naïade proposait ainsi 139 fiches.

- Une enquête de satisfaction en direction des usagers de la base Naïade, conduite de septembre à novembre 2007, a laissé percevoir un bilan globalement positif. Pistes d'évolutions souhaitées : la poursuite de l'enrichissement documentaire (avec indication des dates d'abrogation des textes), une meilleure ergonomie pour faciliter les recherches.

les personnels ENIM et leur environnement

les personnels

Au 31 décembre 2007, le personnel comprenait 469 agents (contre 482 en 2006), dont 402 fonctionnaires issus du ministère des Transports ou de corps interministériels et 67 contractuels.

Analysé en termes d'équivalents temps plein, l'effectif s'élevait à 445 agents (les pondérations de cette unité de décompte étant surtout liées au travail à temps partiel et aux vacances temporaires d'affectation). S'ajoute à cet ensemble une dizaine de personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Comme par le passé, la tendance à la baisse répond aux objectifs de maîtrise des coûts demandés aux administrations, l'informatisation accrue permettant les adaptations.

effectifs, évolutions

La **structure en catégorie** atteste une baisse des effectifs de catégorie B de 5,5% (154 agents, contre 163 en 2006), tandis que la décroissance des agents de catégorie C s'avère de 1,9% (254 agents, contre 260 en 2006). L'effectif des catégories A demeure relativement stable (61 agents, contre 59).

La **moyenne d'âge** progresse naturellement, en étant de 48,7 ans au 31 décembre 2007 (48 ans en 2006, 47,3 ans en 2005). La tranche des 51 à 55 ans s'avère la plus conséquente : 25%.

En 2007, 21 départs à la retraite ont été constatés (18 en 2006), dont 11 concernant les catégories B et 10 les catégories C.

Sept agents reconnus **handicapés** par la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ou par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ont été recrutés en tant que contractuels (1 dans le corps des secrétaires administratifs, 6 dans celui des syndics des gens de mer). En 2006, ce type de recrutement avait concerné 2 agents.

L'option de travail à **temps partiel** a été adoptée par 105 agents, contre 122 en 2006. Cette baisse concerne davantage le personnel féminin (97 demandes contre 118 en 2006) que le personnel masculin (8 options au lieu de 4 en 2006). Les quotités se répartissent ainsi : temps à 90% pour 14 agents, à 80% pour 78 agents, à 50% pour 13 agents.

Pour ce qui est des **arrêts de maladie**, le volume général des absences a diminué de 1,44% par rapport à 2006. En majeure partie, il s'agit de congés de maladie ordinaire.

concernant les agents en CAE

L'ENIM est conduit à passer des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour faire face à des surcroûts temporaires de tâches. En décembre 2007, 11 personnes étaient en poste à ce titre dans les services ENIM du littoral (en 2006, leur nombre s'élevait à 33).

actions de formation

858 formations ont été dispensées en 2007. Soit 2 447 journées suivies par 332 agents : 10,5% relevant de la catégorie A (2,18 jours de stage en moyenne), 38% de la catégorie B (5,99 jours de stage), 51% de la catégorie C (4,71 jours de stage) et 0,5% concernant les CAE (1,38 jours).

Le programme des actions de 2007 a été orienté vers l'obtention de compétences attachées aux métiers ou vers l'acquisition de nouvelles qualifications : mises à niveau en bureautique, formations dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité, préparations aux concours...

85% de ces actions ont été dispensées par des prestataires externes et 15 % par des formateurs internes. Le volume des formations internes a sensiblement progressé, passant de 329 journées en 2006 à 1 105 en 2007. Pour l'essentiel, ces journées ont été consacrées aux formations "prise de poste" et aux nouveaux outils utilisés dans le cadre de l'adossement à la CNAMTS.

cadre de vie et équipements

A Paris, dans l'immeuble Fontenoy, des travaux ont visé à améliorer la sécurité (rénovation de l'escalier de secours) et à poursuivre l'entretien courant (rénovation de sanitaires, peinture des escaliers centraux, rénovation partielle du réseau d'assainissement).

Pour ce qui est des équipements, de nouveaux mobiliers ont été affectés à certains bureaux tandis que le restaurant administratif a été doté de nouveaux stores et d'armoires mobiles de climatisation.

A Saint-Malo, en lien avec une réorganisation du CLP, des aménagements adaptatifs ont été apportés : menuiseries intérieures pour l'installation d'ensembles de travail et de rangement, remplacement des moquettes par du parquet... Au titre de l'entretien des immeubles, des fenêtres, volets et certaines portes ont été remplacés. Des améliorations ont été apportées au système de protection contre les incendies (ajout de détecteurs, blocs de sécurité, sirènes, extincteurs). Un espace a été aménagé pour accueillir les archives comptables. Des équipements de cuisine et divers matériels d'entretien ont été livrés.

A Lorient, la construction de l'immeuble étant récente, il n'a été procédé qu'à de légers travaux (carrelages, archivages). Le système de lutte contre l'incendie a par ailleurs été amélioré.

A Bordeaux, les boiseries extérieures ont été repeintes et des sanitaires rénovés.

A Paimpol, diverses opérations d'entretien ont été effectuées.

Chacun des centres a par ailleurs été doté de nouveaux matériels et équipements : vidéo projecteurs, climatiseurs, mobiliers....

comptes de l'ENIM

section de fonctionnement

■ En 2007, les **charges** de l'ENIM se sont élevées à **1 565,76 M€**, progressant de 1,04% par rapport à 2006 (hausse de 1,55% entre 2005 et 2006).

Les **dépenses de protection sociale**, qui en représentent l'essentiel, ont augmenté de 0,18% en totalisant 1 453,01 M€ contre 1 450,41 M€ en 2006 :

- les pensions de vieillesse se sont élevées à 1 064,13 M€, progressant de 0,92% contre 0,87% entre 2005 et 2006 ;

- les pensions d'invalidité (prestations légales d'invalidité, d'incapacité permanente et prestations amiante) s'élèvent à 60,46 M€ contre 60,48 M€ en 2006, d'où une diminution entre les deux exercices de 0,02% ;

- les prestations légales de maladie et maternité, d'accident du travail, de maladie professionnelle et décès, ainsi que des prestations diverses (allocations pour pertes d'effets, prestations sur conventions internationales et prestations en territoires d'outre mer) s'établissent en 2007 à 328,41 M€ contre 335,46 M€ en 2006, soit une baisse de 2,10%.

Les **charges d'action sanitaire et sociale et de prévention** (prestations extralégales et de prévention, participation au financement de travailleuses familiales, subventionnement d'actions d'institutions sociales maritimes) s'élèvent à 7,44 M€ contre 7,25 M€ en 2006 (+ 2,67%).

Les **transferts, participations et régularisations** représentent en 2007 une charge de 37,92 M€ (dont 22,75 M€ au titre des régularisations des compensations de l'exercice 2006 et 5,34 M€ au titre du résultat en faveur de l'ENIM constaté pour l'assurance maladie, à reverser à la CNAMTS en 2008). Ils augmentent de 6,69 M€ par rapport à l'exercice précédent (31,23 M€).

Les **charges de fonctionnement** passent de 28,56 M€ en 2006 à 28,55 M€ en 2007 (- 0,04%).

- les charges de personnel s'élèvent à 21,48 M€ contre 20,70 M€ en 2006, soit une augmentation de 3,76% ;

- les charges de fonctionnement informatique, qui avaient enregistré une augmentation exceptionnelle de 41,87% l'an passé, diminuent entre 2006 et 2007 de 20,29% (3,01 M€ en 2007 et 3,77 M€ en 2006).

Les **charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et provisions** passent de 32,15 M€ en 2006 à 38,85 M€ en 2007, soit une augmentation de 20,85%.

■ Les **produits** diminuent globalement de 1,56%, passant de 1 561,18 M€ à **1 536,78 M€** entre 2006 et 2007.

Les **produits propres** (cotisations et contributions) ont diminué de 4,41% en raison des exonérations accordées au secteur pêche et sont passées de 165,72 M€ à 158,41 M€ entre 2006 et 2007. Entre 2005 et 2006 pour rappel, une baisse de 20,91% avait été constatée du fait de l'application, à compter de 2006, de la loi "RIF" du 3 mai 2005 portant exonérations de cotisations patronales.

Les **compensations et transferts** (qui regroupent principalement les compensations inter-régimes, la contribution sociale généralisée et les compensations d'exonérations) ont diminué de 2,41%, passant de 530,00 M€ en 2006 à 517,23 M€ en 2007, dont 43,82 M€ émis à l'encontre de la Direction des Affaires maritimes en compensation des exonérations de la loi du 3 mai 2005 précitée.

La **subvention de l'Etat** a été de 652,67 M€ en 2007 contre 658,00 M€ en 2006, soit une diminution de 0,81%. Elle n'a été versée qu'à hauteur de 90,83% (annulation de crédits pour 65,93 M€). Le versement de la **subvention de la CNAMTS** s'est élevé à 174,30 M€ en 2007 contre 174,00 M€ en 2006, dans le cadre de l'adossement financier de l'ENIM à cette dernière. Au total, les deux subventions ont diminué de 5,03 M€ (- 0,60%).

► Le **résultat d'exploitation** de 2007 est déficitaire de 28,98 M€.

Après affectation autorisée du résultat, les **réserves facultatives** s'établiront à 41,09 M€.

exécution du budget

Globalement, les prévisions budgétaires ont été réalisées, en 2007, à 96,71% en produits et à 98,54% en charges.

opérations en capital

Les amortissements et les provisions pour risques et charges techniques n'étant plus retracés en section d'investissement depuis l'exercice 2004, les produits sont réduits à un montant peu significatif : 0,12 M€.

Les charges, qui ne comprennent plus les reprises sur provisions depuis ce même exercice, s'établissent en 2007 à 1,98 M€, contre 1,66 M€ en 2006.

Le résultat d'investissement présente donc un déficit de 1,86 M€.

fonds de roulement et trésorerie

Le fonds de roulement s'établit à 138,93 M€ à la clôture de l'exercice.

La trésorerie s'élève à 128,17 M€ au travers des soldes des comptes de disponibilités, contre 121,52 M€ en 2006.

cotisations sociales et taxes pêche

Les restes à recouvrer sur cotisations sociales, taxes pêche et autres produits, tous exercices confondus, s'élèvent à 35,45 M€ à la clôture de l'exercice 2007, contre 42,93 M€ fin 2006, soit une diminution des restes à recouvrer de 17,42% représentant 7,48 M€.

contrôle interne

Depuis 2006, le directeur et l'agent comptable de l'ENIM ont décidé la mise en place d'un dispositif de contrôle interne de gestion, qui tend à améliorer la qualité des services à rendre aux usagers.

Dans ce cadre, des groupes de travail veillent au suivi de divers indicateurs d'activité, tout particulièrement ceux répertoriés dans les rapports annuels de performance prévus par la loi organique relative aux lois de finances.

- Le plan de contrôle s'applique à tous les champs d'intervention : prestations et pensions, cotisations et recouvrement, activités supports (gestion du personnel, marchés publics...). Si un dysfonctionnement est noté, les groupes de travail du secteur concerné proposent des solutions correctives au comité de pilotage du plan de contrôle. Celui-ci se réunissant tous les deux mois, les mesures décidées peuvent rapidement prendre effet.

Ainsi, en 2007 :

- Concernant la liquidation des pensions, de nouveaux paramètres de contrôle relatifs aux concessions ont été définis et mis en oeuvre.
- Le groupe d'action sanitaire et sociale a entrepris la consolidation et l'actualisation des textes relatifs aux prestations de ce secteur.
- Le groupe de suivi des recours contentieux a établi un tableau de bord de l'activité, avec une mise en réseau prévue à terme.
- Pour la paie du personnel, il a été décidé d'opérer des contrôles inopinés sur le stock et de synthétiser, à l'intention des agents habilités, les procédures d'auto contrôle à observer.
- Un plan de lutte contre la fraude a par ailleurs été élaboré ; les groupes de travail afférents étaient en cours de constitution à la fin de 2007 ■

ANNEXES

BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS DE L'ENIM EN 2007

2007		2006 - 2007	
Bénéficiaires		VARIATION	
		NOMBRE	%
■ HOMMES	120 016	121 979	- 1,60%
■ FEMMES	76 915	78 857	- 2,46%
TOTAL	197 031	200 836	- 1,89%
Assurés CGP pour la maladie			
■ MARINS	36 351	37 825	- 3,89%
■ PENSIONNES	47 926	49 729	- 3,62%
ensemble	84 277	87 554	- 3,74%
■ AYANTS DROIT DES MARINS	22 561	24 426	- 7,63%
■ AYANTS DROIT DES PENSIONNES	15 351	16 284	- 5,72%
ensemble	37 912	40 710	- 6,87%
TOTAL	122 189	128 264	- 4,76%
PENSIONNES NON ASSURES CGP POUR LA MALADIE	74 742	72 572	+ 2,99%
Titulaires de pensions CGP et CRM pour l'invalidité et la vieillesse			
■ PENSIONS CRM	118 591		
■ PENSIONS CGP	10 311		
	128 902	129 636	- 0,56%
■ PENSIONNES CUMULANT CES TYPES DE PENSION	6 234	7 335	-15,01%
TOTAL	122 668	122 301	+ 0,30%

PROFILS

marin

- En moyenne en 2007, le marin assuré à l'ENIM est âgé de 39 ans, travaille en 7^e catégorie. Quand il affine ses ayants droit à l'ENIM (29% des cas), il a 2 personnes à charge (1,5 enfants en moyenne).
- Ses dépenses d'assurance maladie s'élèvent à 1 282 € par an. Celles de ses ayants droit à 1 145€.
- Le montant moyen de ses cotisations est de 4 300 € par an (part employeur : 2 047 € ; part marin : 2 252 €). Le marin verse en outre les CSG et CRDS auprès de la Caisse maritime d'allocations familiales (versements poursuivis quand il devient pensionné, sauf exonération).

pensionné

- En moyenne, le marin pensionné de l'ENIM a 70 ans, une pension basée sur 20 annuités d'activité et sur la 7^{ème} catégorie. Il bénéficie de sa pension pendant 20 ans, décède vers 78 ans.
 - A la CRM, s'il a de 3 mois à 15 ans d'activité validés, sa catégorie est plutôt la 5^{ème} ; il bénéficie de sa retraite pendant 13 ans. Age moyen des décès en 2006 : 74 ans. S'il a plus de 15 ans validés, sa catégorie est la 9^{ème} ; il bénéficie de sa retraite pendant 23 ans. Age moyen des décès : 78 ans.
 - A la CGP, la 6^{ème} catégorie est la catégorie moyenne des pensions d'invalidité.
- En moyenne, le titulaire d'une pension de réversion a 75 ans, dispose de sa pension pendant 19 ans, décède vers 86 ans.
- Assurance maladie CGP : 39% des pensionnés ENIM en bénéficient. Motifs : l'activité de marin a du être exercée à titre principal ; en cas de réversion, aucune activité professionnelle n'a permis d'ouvrir droit à la protection d'un autre régime.

**EFFECTIFS DES MARINS (HOMMES, FEMMES),
SELON LEURS FONCTIONS (CLASSEES EN 20 CATEGORIES)
ET SECTEURS D'ACTIVITE**

EFFECTIFS						
CAT.	commerce	pêche	TOTAL	part femmes marins		
1	198	145	343	25	7,28%	
2	19	246	265	2	0,75%	
3	1 871	4 041	5 912	730	12,34%	
4	1 654	4 211	5 865	281	4,79%	
5	677	3 207	3 884	90	2,31%	
6	1 233	3 495	4 728	157	3,32%	
7	1 901	1 932	3 833	69	1,80%	
8	1 142	1 174	2 316	60	2,59%	
9	826	752	1 578	17	1,07%	
10	872	630	1 502	9	0,59%	
11	394	119	513	18	3,50%	
12	1 754	520	2 274	61	2,68%	
13	215	250	465	1	0,21%	
14	155	51	206	5	2,42%	
15	956	67	1 023	32	3,12%	
16	342	21	363	1	0,27%	
17	269	132	401	1	0,24%	
18	165	0	165	1	0,60%	
19	382	0	382	1	0,26%	
20	333	0	333	3	0,90%	
► TOTAL	15 358	20 993	36 351	1 564	4,30%	
HOMME ►	14 424	20 363	34 787			
FEMME ►	934	630	1 564			

EFFECTIFS DES MARINS DE 1950 à 2007

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2007	VARIATION 2007- 1950
marins								
COMMERCE	55 086	42 391	38 000	36 377	22 125	16 242	15 358	- 72,11 %
PECHE	63 616	50 661	39 000	39 107	35 946	27 261	20 993	- 67,00 %
► ensemble	118 702	93 052	77 000	75 484	58 071	43 503	36 351	- 69,37 %

REPARTITION DES MARINS SUR LE LITTORAL SELON LEUR LIEU DE GESTION MARITIME

			2007			2006
	commerce	pêche	TOTAL	commerce	pêche	TOTAL
NORD - PAS DE CALAIS	1 671	1 159	2 830	1 742	1 185	2 927
HAUTE NORMANDIE	1 754	759	2 513	1 756	775	2 531
BASSE NORMANDIE	431	2 091	2 522	442	2 166	2 608
BRETAGNE	4 087	6 337	10 424	4 149	6 493	10 642
PAYS-DE-LA-LOIRE	1 098	1 691	2 789	1 073	1 785	2 858
POITOU-CHARENTES	404	2 081	2 485	435	2 162	2 597
AQUITAINE	469	1 231	1 700	524	1 197	1 721
LANGUEDOC-ROUSSILLON	367	1 751	2 118	380	1 893	2 273
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3 347	799	4 146	3 508	854	4 362
CORSE	818	251	1 069	864	281	1 145
GUADELOUPE	366	1 026	1 392	414	1 159	1 573
MARTINIQUE	245	722	967	253	825	1 078
GUYANE	174	291	465	207	302	509
LA REUNION	94	765	859	104	823	927
ST-PIERRE-&MIQUELON	33	39	72	33	41	74
TOTAL	15 358	20 993	36 351	15 884	21 941	37 825

MARINS ETRANGERS (EFFECTIFS PAR NATION)

Les marins étrangers ici recensés sont affiliés à l'ENIM, sauf exception (dispositions communautaires européennes essentiellement).

Pour rappel, l'affiliation à l'ENIM est obligatoire pour tout marin employé sur un navire de commerce, pêche ou plaisance immatriculé dans un département français, en Polynésie française (navire de plus de 10 tonneaux non armé à la pêche), à Saint Pierre et Miquelon.

Des dérogations à ce principe sont admises par accord international : règlements communautaires ou convention bilatérale de sécurité sociale.

⇒ La **CGP** s'applique aux marins étrangers (sauf dérogation).

⇒ L'assurance **CRM** n'est attribuée que si un accord international le prévoit.

	2006	2007		2006	2007		2006	2007
EUROPE			ASIE			AFRIQUE		
Allemagne	7	5	Chine	-	1	Algérie	19	18
Autriche	-	1	Georgie	-	1	Bénin	-	1
Belgique	9	15	Iran	-	1	Cameroun	9	8
Espagne	518	479	Liban	2	1	Congo	1	1
Finlande	-	1	Syrie	1	-	Côte d'Ivoire	3	2
Italie	16	16	Thaïlande	-	1	Gabon	-	1
Lituanie	-	4	Vietnam	1	1	Madagascar	13	12
Pays Bas	32	14	AMERIQUE			Mali	-	1
Pologne	50	76	Canada	-	2	Maroc	144	130
Portugal	635	600	Chili	1	-	Sénégal	82	76
Roumanie	-	2	Argentine	1	2	Tunisie	12	9
Royaume uni	72	12	Bolivie	-	1	Açores	-	1
Slovaquie	-	1	Brésil	2	79	Malawi	1	1
Suède	-	2	Colombie	-	1	Maurice	7	7
Suisse	2	1	Dominique	-	1	DIVERS		
Monaco	3	1	Guyana	1	35	apatride, autre	10	9
Biélorussie	-	1	Haïti	-	12	TOTAL		
Moldavie	1	1	Mexique	1	1		1 660	1 656
Ukraine	1	1	Pérou	2	3	variation 2007 - 2006 : -0,24%		
			Sainte Lucie	-	1			
			Surinam	-	2			
			Uruguay	1	-			

■ Application des règlements communautaires européens.

Dérogations possibles d'affiliation à l'ENIM en cas de détachement professionnel, travail habituel dans plus d'un Etat en UE, EEE, Suisse, ou si l'Etat du siège de l'employeur est le même que celui où réside le marin mais diffère de l'Etat du pavillon du navire (cas fréquent pour les Espagnols et Portugais).

■ Application de conventions internationales.

De portée variable, la coordination inter régimes est liée aux niveaux des protections (catégories ciblées de personnes, assurances, territoires). L'égalité de traitement des ressortissants du pays co-signataire et des nationaux sur le territoire de l'Etat d'emploi s'impose dans tous les cas. La protection dans l'Etat partie en cas de détachement professionnel et séjour temporaire est prévue le plus souvent par ailleurs.

■ Absence d'accord international de sécurité sociale : application de la CGP.

rappel	variation
volume 2005 : 1629	2007-2005 : +1,65%

REMBOURSEMENTS DE LA CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
POUR LES ASSURANCES MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL, MATERNITE (EN EUROS)

	maladie		accident du travail		maternité	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
PRESTATIONS EN NATURE						
HONORAIRES DES PRATICIENS						
CONSULTATIONS	14 234 999	12 552 497	257 544	187 059	41 788	34 440
VISITES	2 909 773	3 424 120	9 948	4 288	272	233
ACTES DE CHIRURGIE ET SPECIALITE	5 881 003	6 460 341	55 234	75 557	48 860	48 487
RADIOLOGIE	6 675 491	7 876 973	47 219	65 675	3 717	4 300
AUTRES HONORAIRES	771 819	636 193	845	1 385	22 732	1 541
FORFAITS D'ACCOUCHEMENT	5 700 183	5 306 999	3 885	2 216	-	18 566
FRAIS DE DEPLACEMENT DES PRATICIENS	1 436 120	45 973	5 128	1 932	57	86
total des honoraires ⇨	37 609 388	36 303 096	379 802	338 110	117 425	107 653
HOSPITALISATIONS						
DOTATIONS HOSPITALIERES	103 296 219	99 081 227	925 305	861 462	324 840	315 885
AUTRES HOSP ^{NS} DU SECTEUR PUBLIC	2 717 357	3 002 432	65 240	90 505	659	1 286
FRAIS DE SEJOUR DU SECTEUR PRIVE	21 306 948	22 918 752	294 905	249 894	157 588	147 716
AUTRES DEPENSES DU SECTEUR PRIVE	5 726 379	6 475 503	35 641	45 951	302	981
total hospitalisations ⇨	133 046 903	131 477 914	1 321 090	1 247 813	483 389	465 868
PRESCRIPTIONS MEDICALES						
AUXILIAIRES MEDICAUX	26 406 736	26 726 406	403 648	393 247	7 255	8 740
ANALYSES	7 779 514	7 387 026	17 293	13 179	40 195	34 086
PHARMACIE	63 667 881	64 742 061	122 883	125 035	4 368	7 808
AUTRES PRESCRIPTIONS	6 203 574	7 553 341	54 717	51 724	1 057	1 203
total prescriptions ⇨	104 057 705	106 408 834	598 541	583 184	52 875	51 836
AUTRES PRESTATIONS						
DEPENSES FORFAITAIRES	22 141 548	16 454 893	-	-	-	-
FRAIS DE DEPLACEMENT DES MALADES	8 926 943	8 071 219	154 748	135 110	540	917
DIVERS	496 176	485 691	8 899	9 800	3 028	203
total autres prestations ⇨	31 564 667	25 011 803	163 648	144 911	3 568	1 121
PRESTATIONS EN ESPECES						
INDEMNITES JOURNALIERES	11 220 734	11 464 135	8 191 943	8 375 177	826 360	769 323
INDEMNITES DE NOURRITURE	212 139	216 343	991 534	995 276	-	-
total prestations en espèces ⇨	11 432 873	11 680 478	9 183 477	9 370 453	826 360	769 323
PRESTATIONS TOM						
total prestations TOM ⇨	3 727 953	3 885 560	-	-	-	-
TOTAL DES REMBOURSEMENTS	321 439 488	314 767 685	11 646 558	11 684 470	1 483 617	1 395 800
PROVISIONS POUR EXERCICE SUIVANT	18 725 125	20 263 300	1 560 000	1 560 000	89 875	86 700

REPARTITION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

à la CAISSE DE RETRAITES DES MARINS

pensions, allocations	volume global		concession	
	2006	2007	2006	2007
marin				
ANCIENNETE A 55 ANS	19 914	19 533	434	465
ANCIENNETE A 50 ANS	4 954	4 840	79	92
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	4 368	4 405	108	112
PROPORTIONNELLE D'ANCIENNETE	8 241	8 180	243	290
SPECIALE	29 376	30 199	1 792	1 717
ANTICIPEE	4 068	4 007	140	106
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	890	906	49	74
ALLOCATION FORFAITAIRE	10	6	0	0
COORDINATION ET AVTS	1 778	1 178	4	0
► ensemble	73 599	73 254	2 849	2 856
veuf(ve) et orphelin				
ANCIENNETE A 55 ANS	23 570	23 245	895	880
ANCIENNETE A 50 ANS	3 072	3 026	113	134
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	618	655	70	49
SPECIALE	9 791	10 371	767	788
ANTICIPEE	1 782	1 845	130	110
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	630	653	56	43
COORDINATION ET AVTS	3 582	3 038	98	85
ORPHELIN A 10%	1 136	1 194	216	174
ORPHELIN A 50%	1 089	1 075	160	132
ALLOCATION DE VEUVE	248	235	9	8
► ensemble	45 518	45 337	2 514	2 403
TOTAL	119 117	118 591	5 363	5 259

à la CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE

pensions, allocations	volume global		concession	
	2006	2007	2006	2007
accident du travail maritime et invalidité professionnelle				
MARIN	6 147	6 084	211	192
VEUF(VE)	3 091	3 036	56	49
ORPHELIN	470	444	40	28
ASCENDANT	83	76	0	0
► ensemble	9 791	9 640	307	269
maladie				
MARIN	646	596	49	37
VEUF(VE)	78	71	0	0
ORPHELIN	4	4	0	0
ASCENDANT	0	0	0	0
► ensemble	728	671	49	37
TOTAL	10 519	10 311	366	306

CONTRIBUTIONS DES ARMATEURS ET COTISATIONS DES MARINS

EN 2007, POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES - COMMERCE ET PECHE - (EN €)

	C R M		C G P		TOTAL
	ARMATEURS	MARINS	ARMATEURS	MARINS	
NORD - PAS DE CALAIS	3 130 902	7 676 100	2 252 234	833 029	13 892 265
HAUTE NORMANDIE	6 327 592	8 412 116	4 512 799	952 363	20 204 870
BASSE NORMANDIE	1 456 533	3 381 282	1 307 969	365 716	6 511 500
BRETAGNE	9 343 216	17 387 251	7 573 625	1 910 055	36 214 147
PAYS-DE-LA-LOIRE	3 748 725	5 723 004	3 155 687	618 061	13 245 477
POITOU-CHARENTES	1 747 869	4 446 670	1 944 561	485 160	8 624 260
AQUITAINE	2 364 072	3 423 687	2 020 503	372 414	8 180 676
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 487 029	2 828 820	1 417 938	311 422	6 045 209
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6 595 873	13 865 648	4 859 249	1 516 973	26 837 743
CORSE	726 404	785 753	556 691	76 420	2 145 268
GUADELOUPE	317 915	1 393 640	533 507	164 321	2 409 383
MARTINIQUE	322 798	1 401 882	442 543	164 081	2 331 304
GUYANE	351 649	133 083	109 019	27 434	621 185
LA REUNION	465 686	870 618	446 965	104 791	1 888 060
SAINT-PIERRE-&MIQUELON	81 998	125 929	66 645	69 865	344 437
TOM ET AUTRES	3 455 591	1 657 173	1 300 240	387 958	6 800 962
TOTAL	41 923 852	73 512 656	32 500 175	8 360 063	156 296 746
	115 436 508		40 860 238		
	contribution armateurs ► 74 424 027 (1)				
	cotisation marins ► 81 872 719 (2)				

(1) Hors pénalités pour retard de paiement des charges sociales et hors majoration pour non assurance des navires.

(2) CSG et CRDS sont prélevées par l'intermédiaire de la Caisse maritime d'allocations familiales.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS

	2003	2004	2005	2006	2007	VARIATION 2007-2006	VARIATION 2007-2003
CONTRIBUTION ARMATEURS	124 013 148	111 745 851	118 846 235	78 397 027	74 424 027	- 5,06 %	- 39,98 %
COTISATION MARINS	87 660 464	81 615 061	88 421 097	85 136 513	81 872 719	- 3,83 %	- 6,60 %

catégories montants

■ 1	11 423,67
■ 2	14 208,11
■ 3	16 991,95
■ 4	18 744,14
■ 5	20 005,08
■ 6	20 699,41
■ 7	21 984,71
■ 8	23 139,26
■ 9	24 182,84
■ 10	25 698,22

SALAIRES FORFAITAIRES DES MARINS EN 2007,

SELON LES CATEGORIES DE CLASSEMENT
(MONTANT ANNUEL EN €)

■ 11	28 471,53
■ 12	30 290,11
■ 13	32 766,26
■ 14	35 242,46
■ 15	37 988,81
■ 16	40 897,81
■ 17	44 452,75
■ 18	48 986,78
■ 19	53 923,51
■ 20	59 248,03

NB : Pour rappel,
les salaires forfaitaires
servent d'assiettes aux
contributions et cotisations
dues à l'ENIM,
aux pensions CGP et CRM ,
aux indemnités compensatrices
de salaires servies par la CGP.

INDICATEURS D'ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE

	2006	2007	VARIATION
NOMBRE DE TITRES DE COTISATIONS TRAITES	48 481	47 764	- 1,47 %
NOMBRE DE DMIST INITIALES LIQUIDEES	1 487	1 294	- 12,97 %
NOMBRE DE DTS LIQUIDEES	35 168	32 259	- 8,27 %
NOMBRE DE DTA EMIS	-	1 609	-
DECISIONS DE SURCLASSEMENT	2 364	2 857 *	+ 20,85 %
DECISIONS DE RECLASSEMENT	908	1 327 *	+ 46,14 %

(*) Y compris les décisions relatives aux DOM, gérées par le CNLRE à partir de 2007.

INDICATEURS D'ACTIVITE DES CENTRES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE ET DE PENSIONS

	2006	2007	VARIATION
FEUILLES DE SOINS LIQUIDEES EN TRADITIONNEL ⁽¹⁾	1 839 007	1 680 858	- 8,59 %
DOSSIERS LIQUIDES PAR TELETRANSMISSION ⁽²⁾	7 347 162	7 933 500	+ 7,98 %
PENSIONS DE RETRAITE PAYEES ⁽³⁾	1 429 441	1 421 584	- 0,54 %
PENSIONS DE MARINS CONCEDEES	2 849	2 856	- 0,24 %
PENSIONS DE VEUVES ET D'ORPHELINS CONCEDEES	2 514	2 403	- 4,41 %
PENSIONS D'INVALIDITE PAYEES ⁽³⁾	127 158	124 742	- 1,89 %
PENSIONS D'INVALIDITE CONCEDEES ⁽³⁾	366	306	- 16,39 %

(1) Lignes de décompte.

(2) Lignes de décompte des télétransmissions (FSE, autres).

(3) Nombre de titres de paiement émis sur 12 mois.

CONTRÔLE COMPTABLE ⁽¹⁾ DES PRESTATIONS EN NATURE ET EN ESPECES

CELLULES COMPTABLES	SAINT-MALO	LORIENT	BORDEAUX	TOTAL
TOTAL DES ACTES ⁽²⁾	725 611	429 243	286 923	1 441 777
TOTAL DES CONTROLES	80 190	46 037	31 624	157 851
INCIDENCE FINANCIERE EN € ⁽³⁾	924 904	391 982	149 298	1 466 184

(1) Gestion des factures des tiers professionnels de santé + LAO et prestations T2A et CCAM.

(2) Feuilles de soins liquidées et divers (chaque feuille pouvant comporter plusieurs lignes de décompte).

(3) Sommes des écarts en plus ou en moins.

CONTROLE COMPTABLE DES PENSIONS

	DOSSIERS	* ANOMALIES	%
DOSSIERS DE NOUVELLES CONCESSIONS	5 726	982	17,15 %
DOSSIERS DE REVISION	1 032	107	10,37 %
DOSSIERS DES DECEDES	38	-	-
FSV - FSI	481	26	5,41 %
CHANGEMENT DE MODE DE REGLEMENT	2 401	-	-
RETABLISSEMENT	144	5	3,47 %
REMBOURSEMENT PAS - CSG - CRDS	379	22	5,80 %
TOTAL	10 201	1 142	11,19 %

* anomalies détectées et corrigées en cours de liquidation (formulation d'adresses, en 1^{er} lieu).

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES AIDES INDIVIDUELLES

	aides aux pensionnés						secours aux marins et familles			
	aide ménagère	garde à domicile	aide à l'habitat	aide aux vacances	aide aux chauffage climatis ^a	hébergement temporaire	secours ordinaires * MHN-MAT	secours ordinaires ** ATM-MP	secours d'urgence	secours d'obseques
NORD	36	-	2	2	16	-	28	7	-	6
PAS-DE-CALAIS, SOMME	28	-	1	12	21	-	59	11	10	19
SEINE-MARITIME, EURE	65	-	2	8	19	-	40	10	1	13
CALVADOS	22	3	2	-	12	-	35	7	-	3
MANCHE	26	-	3	-	19	1	30	11	-	9
ILLE-ET-VILAINE	88	-	8	10	59	-	106	19	-	13
COTES D'ARMOR	210	1	24	18	209	5	105	6	9	26
FINISTERE	292	2	29	16	149	4	81	11	1	21
MORBIHAN	150	2	11	7	58	-	36	2	-	27
LOIRE ATLANTIQUE	42	-	-	3	9	-	23	1	2	3
VENDEE	50	-	4	3	27	2	38	11	2	10
CHARENTE MARITIME	209	-	4	5	115	-	62	17	-	24
GIRONDE	77	2	2	1	39	1	48	5	2	9
PYRENEES ATL., LANDES	29	-	-	2	11	-	15	-	-	1
PYRENEES ORIENT., AUDE	35	-	-	-	13	-	17	9	-	5
HERAULT, GARD	31	-	1	4	43	-	31	9	-	7
BOUCHES DU RHONE	88	1	7	13	97	-	42	5	-	9
VAR	15	-	3	2	20	-	9	-	-	2
ALPES MARITIMES	11	-	1	1	13	-	3	-	-	2
HAUTE CORSE	32	-	1	-	12	1	13	-	-	15
CORSE DU SUD	3	-	6	2	39	-	20	-	-	2
AUTRES DEPARTEMENTS DE METROPOLE	28	-	1	-	-	1	3	-	-	4
MARTINIQUE	315	1	-	4	-	-	43	-	1	10
GUADELOUPE	84	2	2	1	-	-	50	6	3	21
REUNION	7	-	-	2	-	-	30	8	-	7
GUYANE	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
ST-PIERRE-&-MIQUELON	30	-	1	-	11	-	7	-	-	1
POLYNESIE	-	-	-	1	-	-	6	-	-	6
NOUVELLE CALEDONIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AIDES	2 003	14	115	117	1 011	15	982	155	31	275
INDICATION DE LA PART DES SECOURS SERVIS VIA LE SERVICE CENTRAL							278	32	31	9
DEPENSE (EN €)	2 906 821	10 571	184 922	42 761	110 524	10 269	385 415	72 275	117 430	117 600

* maladie hors navigation et maternité

** accident du travail maritime et maladie professionnelle

EVOLUTION DES DEPENSES (EN €)

	2006	2007	VARIATION
AIDE MENAGERE A DOMICILE	3 049 759	2 906 821	- 4,68%
GARDE A DOMICILE	13 244	10 571	- 20,18%
AIDE A L'HABITAT	209 747	184 922	- 11,83%
AIDE AUX VACANCES	38 082	42 761	+ 12,28%
AIDE AUX CHAUFFAGE-CLIMATISATION	120 513	110 524	- 8,28%
SECOURS	713 418	692 720	- 2,90%

REPARTITION DES DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL SUPERIEUR DE SANTE

	2005	2006	2007	%
PRISE EN CHARGE DE RISQUE PROFESSIONNEL MARITIME	20	21	15	1,48%
BENEFICE DE LA REEDUCATION PROFESSIONNELLE	101	73	71	7,01%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	283	300	314	30,98%
REVISION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	15	16	18	1,78%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	255	246	241	23,79%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	149	84	68	6,72%
CONCESSION DE PENSION ANTICIPEE SUR LA CRM	151	127	119	11,75%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE	98	80	71	7,01%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ET DE SOINS AUX INVALIDES	74	67	22	2,18%
COMPLEMENT DE RENTE AUX VEUVES	2	4	1	0,10%
PENSION D'INVALIDITE D'AYANT DROIT	34	37	43	4,24%
RESERVATION DE DROITS, ORPHELIN INFIRME MAJEUR	21	23	13	1,28%
MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE	20	14	17	1,68%
TOTAL	1 223	1 092	1 014	100%

	2004	2005	2006	2007
nombre moyen de marins en arrêt de travail (par mois)				
CLP DE SAINT-MALO	820	650	766	840
CLP DE LORIENT	400	415	440	425
CLP DE BORDEAUX	154	149	157	155

PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DE LA PATHOLOGIE

	2004	2005	2006	2007
atteinte des membres supérieurs *	102	86	85	86
atteinte des membres inférieurs **	60	42	47	50
atteinte du rachis	78	62	57	49
autres pathologies ***	35	29	35	23
TOTAL	275	219	224	208

* main : 51 ■ poignet : 10 ■ bras : 8 ■ épaule : 17 .
 ** hanche-fémur : 5 ■ genou : 18 ■ jambe-tibia-péroné : 10 ■ cheville : 14 ■ pied : 3 .
 *** infarctus et traumatismes essentiellement.

PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DES PRINCIPAUX TYPES DE NAVIGATION

	petite pêche conchyliculture		pêche côtière		pêche au large		grande pêche		commerce	
	2003	2007	2003	2007	2003	2007	2003	2007	2003	2007
nombre total de PIA concédées	104	63	34	26	75	39	14	8	71	72
PIA concédées pour 1000 marins	9	5	8	8	18	13	11	9	4	5
moyenne d'âge du marin accidenté	45	44	43	44	46	46	44	47	45	46
nombre de jours entre l'accident et la consolidation	543	437	466	444	502	529	450	261	393	359
moyenne de l'IPP en %	15	13	16	10	13	12	13	14	12	10
MARINS EN ACTIVITE	11 073	13 803	4 263	3 322	4 120	2 928	1 266	940	16 055	15 358

INCAPACITES DUES A L'AMIANTE, EN FONCTION DU TAUX D'IPP

TAUX D'IPP	0 à 5 %	6 à 10 %	11 à 20 %	21 à 30 %	31 à 40 %	41 à 100 %
lésions diverses d'asbestose	56	29	8	5	2	-
TAUX D'IPP	65 %	70 %	80 %	90 %	95 %	100 %
cancer broncho-pulmonaire	1	1	-	3	12	11
mésothéliome pleural	-	-	-	-	1	8

INCAPACITES DES MARINS POUR TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

codification des maladies ⁽¹⁾	taux d'incapacité permanente partielle (IPP)												dossiers rejetés
	(2) NC	(3) 0%	3%	5%	10%	18%	20%	25%	30%	35%	40%	> 40%	
57 A	17			1		1		1	1	1	1		2
57 B	6		1	1									
57 C	39	2											2
57 D	2												1
69 B						1							
79	1												
97	1												
98	17			1	2	2	1	1	1				7
hors tableau	2											1	9
TOTAL	85	2	1	3	2	4	1	2	2	1	1	1	21

VOLUME TOTAL DES DOSSIERS : 126

- (1) En référence aux tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale.
(2) "NC" : Non consolidé (des soins sont en cours ; l'affection a été reconnue, mais le taux d'IPP n'est pas encore attribué).
(3) "0%" : Après constat de l'accident ou de la maladie (soins prodigués), aucune séquelle n'est observée.

EXONERATIONS DU TICKET MODERATEUR POUR AFFECTIONS DE LONGUE DUREE

	demandes d'admission		demandes de révision		TOTAL	
	2006	2007	2006	2007	2007	2007
CLP DE SAINT-MALO	2 034	2 277	1 473	1 201	3 507	3 478
CLP DE LORIENT	1 110	1 198	819	612	1 929	1 810
CLP DE BORDEAUX	337	578	724	132	1 061	710
TOTAL	3 481	4 053	3 016	1 945	6 497	5 998

EXPERTISES MEDICALES EN CAS DE CONTESTATION, PAR L'ASSURE, D'UNE DECISION DE L'ENIM SUR L'APPRECIATION D'UNE INCAPACITE

	favorables à l'ENIM		défavorables à l'ENIM		TOTAL	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
CLP DE SAINT-MALO	43	29	11	5	54	34
CLP DE LORIENT	10	17	5	3	15	20
CLP DE BORDEAUX	0	0	0	4	0	4
TOTAL	53	46	16	12	69	58

PERSONNELS ENIM

EFFECTIF
EN SERVICE
AU 31 DECEMBRE 2007

	agents	CAE
ADMINISTRATION CENTRALE (y compris l'agence comptable et le service médical de Paris)	114	-
AGENCES COMPTABLES DES CENTRES	48	-
SERVICES MEDICAUX DES CENTRES	18	1
DIVISION INFORMATIQUE - LORIENT	27	-
CDP - PAIMPOL	53	3
CNA - PAIMPOL	4	-
CLP - BORDEAUX	22	3
CLP - LORIENT	44	2
CLP - SAINT-MALO	86	1
CNLRE - SAINT-MALO	44	1
CEDIF - LORIENT	4	-
SERVICES DES AFFAIRES MARITIMES ET DIVERS	5	-
► EFFECTIF (HOMMES : 122 + FEMMES : 347)	469	11

EFFECTIF
A TEMPS PARTIEL
AU 31 DECEMBRE 2007

	DUREE DU TRAVAIL					TOTAL
	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	
HOMMES CATEGORIE A	-	-	-	1	-	1
HOMMES CATEGORIE B	1	-	-	-	-	1
HOMMES CATEGORIE C	-	-	-	6	-	6
► ensemble	1	-	-	7	-	8
FEMMES CATEGORIE A	-	-	-	2	1	3
FEMMES CATEGORIE B	5	-	-	23	3	31
FEMMES CATEGORIE C	7	-	-	46	10	63
► ensemble	12	-	-	71	14	97
► EFFECTIF	13	-	-	78	14	105

ABSENCES EN 2007

CONGE ORDINAIRE DE MALADIE
CONGE DE LONGUE MALADIE
CONGE DE LONGUE DUREE
ACCIDENT DE SERVICE
CONGE DE MATERNITE ET D'ADOPTION
CONGE DE GRAVE MALADIE
AUTRES (cure thermique, mi-temps thérapeutique...)

► TOTAL

	TOTAL DE JOURS			MOYENNE EN JOURS D'ABSENCE		
	HOMMES	FEMMES	ensemble	HOMMES	FEMMES	ensemble
CONGE ORDINAIRE DE MALADIE	957	4 269	5226	7,84	12,30	11,14
CONGE DE LONGUE MALADIE	161	1 459	1620	1,32	4,20	3,45
CONGE DE LONGUE DUREE	365	1 753	2118	2,99	5,05	4,52
ACCIDENT DE SERVICE	150	22	172	1,23	0,06	0,37
CONGE DE MATERNITE ET D'ADOPTION	46	599	645	0,38	1,73	1,38
CONGE DE GRAVE MALADIE	-	365	365	0,00	1,05	0,78
AUTRES (cure thermique, mi-temps thérapeutique...)	110	330	440	0,90	0,95	0,94
► TOTAL	1 789	8 797	10 586	14,66	25,35	21,39

DEPENSES DE FORMATION (en €)

► FRAIS DE FORMATION (HORS SALAIRE ET INDEMNITE)	153 987
► SALAIRES	
STAGIAIRES	191 979
FORMATEURS INTERNES	28 623
PERSONNEL DE LA SECTION FORMATION	66 870
► INDEMNITES LIEES A LA FORMATION	
FRAIS DE MISSION, TRANSPORT, LOCATION DE SALLES	41 764
► TOTAL	483 223

RATIO DEPENSE DE FORMATION / MASSE SALARIALE BRUTE

	2006	2007
dépense de formation	642 050	483 223
masse salariale brute	13 573 017	13 962 777
► RATIO	4,77%	3,46%

NB. La masse salariale est calculée sur la base d'une convention adoptée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, qui permet de comparer avec les statistiques du secteur privé.

BUDGET DE L'ENIM

STRUTURE DES CHARGES ET DES PRODUITS

	2002		2007	
	valeur absolue	%	valeur absolue	%
charges				
PENSIONS DE RETRAITE (CRM)	1 007 M€	68,13%	1 064 M€	67,95%
PENSIONS INVALIDITE (CGP)	58 M€	3,92%	61 M€	3,90%
AUTRES PRESTATIONS LEGALES	321 M€	21,72%	328 M€	20,95%
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	6 M€	0,41%	8 M€	0,48%
TRANSFERTS	6 M€	0,41%	38 M€	2,42%
CHARGES D'EXPLOITATION	29 M€	1,96%	28 M€	1,82%
CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	51 M€	3,45%	39 M€	2,48%
▶ TOTAL	1 478 M€	100%	1 566 M€	100%
produits				
PRODUITS PROPRES	208 M€	14,48%	159 M€	10,31%
TRANSFERTS SOCIAUX	504 M€	35,08%	517 M€	33,66%
SUBVENTIONS (ETAT ET CNAMTS)	687 M€	47,89%	827 M€	53,81%
AUTRES PRODUITS	37 M€	2,55%	34 M€	2,22%
▶ TOTAL	1 436 M€	100%	1 537 M€	100%

CHARGES DE L'ANNÉE 2007 (EN EUROS)

catégories de charges	prévisions initiales	prévisions modifiées dont report de crédits en investissement	résultats	coefficient d'exécution sur budget modifié	rappel des résultats 2006	évolution en % 2007-2006
1^{ère} section FONCTIONNEMENT						
PRESTATIONS LEGALES						
PRESTATIONS LEGALES VIEILLESSE	1 085 354 710	1 079 702 294	1 064 130 914	98,56%	1 054 478 558	0,92%
PRESTATIONS LEGALES INVALIDITE - AMIANTE	63 000 000	60 461 359	60 461 359	100,00%	60 475 319	-0,02%
PRESTATIONS LEGALES MALADIE - MATERNITE - ATP - DIVERS	358 084 290	328 662 395	328 412 931	99,92%	335 457 640	-2,10%
total prestations ⇒	1 506 439 000	1 468 826 048	1 453 005 204	98,92%	1 450 411 517	0,18%
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	7 400 000	7 834 790	7 437 305	94,93%	7 243 903	2,67%
TRANSFERTS, PARTICIPATIONS ET REGULARISATIONS	8 000 000	40 176 812	37 916 958	94,38%	31 233 184	21,40%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INFORMATIQUE	4 288 600	4 381 050	4 061 273	92,70%	4 086 201	-0,61%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT INFORMATIQUE	3 300 000	3 220 000	3 008 778	93,44%	3 774 784	-20,29%
CHARGES DE PERSONNEL	22 411 400	22 400 300	21 476 079	95,87%	20 697 002	3,76%
total charges de fonctionnement ⇒	30 000 000	30 001 350	28 546 131	95,15%	28 557 988	-0,04%
CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	37 161 000	42 161 000	38 855 214	92,16%	32 151 594	20,85%
total 1^{ère} section ⇒	1 589 000 000	1 589 000 000	1 565 760 812	98,54%	1 549 598 186	1,04%
2^{ème} section OPERATIONS EN CAPITAL						
CHARGES IMMOBILISEES	857 000	1 431 000	659 636	46,10%	477 150	38,25%
(dont report)		419 000				
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	3 313 000	3 108 000	1 291 415	41,55%	1 187 184	8,78%
VALEURS MOBILIERES - DONS ET LEGS	26 000	76 000	27 961			
total 2^{ème} section ⇒	4 196 000	4 615 000	1 979 012	42,88%	1 664 334	18,91%
(dont report)		419 000				
TOTAL GENERAL	1 593 196 000	1 593 615 000	1 567 739 824	98,38%	1 551 262 520	1,06%
(dont report)		419 000				

PRODUITS DE L'ANNEE 2007 (EN EUROS)

catégories de produits	prévisions initiales	prévisions modifiées	résultats	coefficient d'exécution sur budget	rappel des résultats 2006	évolution en % 2007 - 2006
1^{ère} section FONCTIONNEMENT						
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						
COTISATIONS SALARIALES VIEILLESSE	74 100 000	74 100 000	73 512 656	99,21%	76 194 305	-3,52%
COTISATIONS PATRONALES VIEILLESSE	42 415 176	42 415 176	43 017 050	101,42%	42 567 588	1,06%
COTISATIONS SALARIALES MALADIE	9 097 000	9 097 000	8 360 063	91,90%	8 942 908	-6,52%
COTISATIONS PATRONALES MALADIE	41 298 824	41 298 824	32 922 325	79,72%	37 406 923	-11,99%
COTISATIONS DES INACTIFS RETRAITES	500 000	500 000	578 433	115,69%	579 217	-0,14%
COTISATIONS DES INACTIFS CHOMEURS	30 000	30 000	22 996	76,65%	28 062	-18,05%
total cotisations et contributions ⇨	167 441 000	167 441 000	158 413 522	94,61%	165 719 001	-4,41%
COMPENSATIONS ET TRANSFERTS						
COMPENSATION MALADIE - MATERNITE	128 000 000	128 000 000	120 000 000	93,75%	120 000 000	-
COMPENSATIONS VIEILLESSE	228 000 000	228 000 000	237 286 978	104,07%	267 172 924	-11,19%
CSG	73 400 000	73 400 000	76 148 731	103,74%	73 368 741	3,79%
FSV-FSI	3 380 000	3 380 000	3 115 152	92,16%	3 193 125	-2,44%
FONDS CMU - MUTUELLES	700 000	700 000	1 856 259	265,18%	924 777	100,73%
CONGES DE PATERNITE			365 631		398 583	-8,27%
CNSA			2 461 576		1 913 063	28,67%
COMPENSATIONS EXONERATIONS	61 000 000	61 000 000	75 992 338	124,58%	63 026 854	20,57%
total compensations et transferts ⇨	494 480 000	494 480 000	517 226 665	104,60%	529 998 067	-2,41%
AUTRES PRODUITS						
PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 416 000	4 416 000	7 986 318	180,85%	6 068 229	31,61%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	163 000	163 000	173 702	106,57%	156 939	10,68%
REPRISES PROVISIONS	29 600 000	29 600 000	26 008 254	87,87%	27 241 880	-4,53%
total autres produits ⇨	34 179 000	34 179 000	34 168 275	99,97%	33 467 048	2,10%
SUBVENTIONS						
SUBVENTION DE L'ETAT	718 600 000	718 600 000	652 670 000	90,83%	658 000 000	-0,81%
SUBVENTION DE LA CNAMTS	174 300 000	174 300 000	174 300 000	100,00%	174 000 000	0,17%
total subventions ⇨	892 900 000	892 900 000	826 970 000	92,62%	832 000 000	-0,60%
total 1^{ère} section ⇨	1 589 000 000	1 589 000 000	1 536 778 461	96,71%	1 561 184 117	-1,56%
2^{ème} section OPERATIONS EN CAPITAL						
VALEURS MOBILIERES - DONNS ET LEGS	23 000	23 000	119 206	518,29%		
REMBOURSEMENTS DE PRETS	23 000	23 000	3 824	16,63%	3 330	14,83%
total 2 ^{ème} section ⇨	46 000	46 000	123 030	267,46%	3 330	3594,56%
TOTAL GENERAL	1 589 046 000	1 589 046 000	1 536 901 490	96,72%	1 561 187 447	-1,56%

GLOSSAIRE

ACOSS	AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE
AGISM	ASSOCIATION POUR LA GESTION DES INSTITUTIONS SOCIALES MARITIMES
ARRCO	ASSOCIATION POUR LE REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES
AT-MP	ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE
ATP	AVIS DE TROP PAYE
AVTS	ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIES
CAF	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CAE	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
CCAM	CLASSIFICATION COMMUNE DES ACTES MEDICAUX
CDP	CENTRE DES PENSIONS
CEDIF	CENTRE DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION
CERFA	CENTRE D'ENREGISTREMENT ET DE REVISION DES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS
CES	CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE
CGP	CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
CLP	CENTRE DE LIQUIDATION DES PRESTATIONS MALADIE
CMAF	CAISSE MARITIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CMU	COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
CNA	CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES
CNAMTS	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES
CNAVTS	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES
CNLRE	CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE
CNPMEM	COMITE NATIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS
CNSA	CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE
CPO	COTISATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE
CPRM	CODE DES PENSIONS DE RETRAITE DES MARINS
CRM	CAISSE DE RETRAITES DES MARINS
CSA	CONTRIBUTION SOCIALE AUTONOMIE
CSG	CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE
CTT	CENTRE DE TRAITEMENT DES TIERS (SERVICES ENIM GERANT LES FACTURES DES PROFESSIONNELS DE SANTE)
DMIST	DECLARATION MENSUELLE INFORMATISEE DE SERVICES ET DE TAXES
DOM	DEPARTEMENT D'OUTRE MER
DTA	DECOMPTE TRIMESTRIEL AUTOMATISE
DTS	DECLARATION TRIMESTRIELLE SIMPLIFIEE
ENIM	ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE
FNS	FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE
FSE	FEUILLE DE SOINS ELECTRONIQUE
FSV-FSI	FONDS DE SOLIDARITE VIEILLESSE - FONDS DE SOLIDARITE INVALIDITE
GFT	GESTION DES FACTURES DE TIERS
IJ	INDEMNITE JOURNALIERE
IMP	INSTITUT MARITIME DE PREVENTION
IPP	INCAPACITE PERMANENTE ET PARTIELLE
LAO	LIQUIDATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
M€	MILLION D'EUROS
MSA	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
NAÏADE	NAVIGATION POUR L'INFORMATION DES ASSURES DE L'ENIM
NOEMIE	NORME OUVERTE D'ECHANGES ENTRE LA MALADIE ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
ORGANIC	CAISSE NATIONALE DU REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE, INVALIDITE, DECES DES NON-SALARIES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PAS	PENSIONNES ASSURES SOCIAUX
PE	PRESTATION EN ESPECES D'ASSURANCE MALADIE
PIA	PENSION D'INVALIDITE ACCIDENT
PIM	PENSION D'INVALIDITE MALADIE
PN	PRESTATION EN NATURE D'ASSURANCE MALADIE
PRA	PENSION DE RETRAITE ANTICIPEE
RIF	REGISTRE INTERNATIONNAL FRANÇAIS
RSI	REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS
SDOI	SCHEMA DIRECTEUR ORGANISATION ET INFORMATIQUE
SIR-EPA	SYSTEME D'INFORMATIONS RELATIONNELLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ADMINISTRATIFS
SSM	SERVICE SOCIAL MARITIME
SSPM	SERVICE SOCIAL DES PECHEES MARITIMES
T2A	TARIFICATION A L'ACTE
TMS	TROUBLE MUSCULO-SQUELETTIQUE
TOM	TERRITOIRE D'OUTRE MER
UNIX	"UNIPLEXED INFORMATION AND COMPUTING SERVICE" ("UNICS", CONTRACTE EN "UNIX")
USM	UNION SOCIALE MARITIME

